



EMPIRE CHÉRIFIEN

PROTECTORAT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC

Bulletin Officiel

Abonnements :

		ÉDITION PARTIELLE	ÉDITION COMPLÈTE
Zone française et Tanger	Un an..	450 fr.	900 fr.
	6 mois..	250 »	450 »
France et Colonies	Un an..	550 »	1.000 »
	6 mois..	300 »	650 »
Étranger	Un an..	800 »	1.300 »
	6 mois..	400 »	750 »

Changement d'adresse : 10 francs, indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

LE «BULLETIN OFFICIEL» PARAIT LE VENDREDI

L'édition complète comprend :

- 1° Une première partie ou édition partielle : *dahirs, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc.* ;
- 2° Une deuxième partie : *publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.)*.

Seule l'édition partielle est vendue séparément

Les abonnements sont reçus à l'Imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'Imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix du numéro :

Édition partielle 12 fr.
Édition complète 18 fr.
Années antérieures :
Prix ci-dessus majorés de 50 %.

Prix des annonces :

Annonces légales, réglementaires et judiciaires } La ligne de 27 lettres :
40 francs
(Arrêté résidentiel du 24 décembre 1947)

Pour la publicité-réclame commerciale et industrielle, s'adresser à l'agence Havas, 3, avenue Dar-el-Makhzen, à Rabat.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Hôpitaux. — Commissions consultatives.
Arrêté résidentiel instituant des commissions consultatives auprès de certains hôpitaux régionaux ou mixtes 1012

Office de cotation des valeurs mobilières.
Arrêté du directeur des finances complétant l'arrêté du 13 juillet 1948 relatif à l'Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca 1012

TEXTES PARTICULIERS

Exercice de la profession d'architecte.
Arrêté du secrétaire général du Protectorat autorisant un architecte à exercer la profession 1013

Safi. — Echange immobilier entre la ville et l'Etat.
Arrêté du directeur de l'intérieur, autorisant un échange immobilier entre la ville de Safi et l'Etat chérifien 1013

Hydraulique.
Arrêté du directeur des travaux publics portant ouverture d'enquête sur le projet de délimitation du domaine public, sur un oued marécageux affluent de la dayet Ahoua 1013

Pistes de l'Oukaïmeden. — Réglementation de la circulation.
Arrêté du directeur des travaux publics réglementant la circulation sur les pistes n°s 6035 et 6040 de l'Oukaïmeden pendant la durée des travaux de réfection 1013

Tionine (Ouarzazate), Ain-Cheggag (Fès), Tedders (Zemmour). — Service postal.

Arrêté du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones transformant la cabine téléphonique de Tionine (territoire d'Ouarzazate) en agence postale de première catégorie à compter du 16 septembre 1948, la cabine téléphonique d'Ain-Cheggag (région de Fès) en agence postale de deuxième catégorie et la recette-distribution de Tedders (circonscription des Zemmour) en recette de plein exercice, à compter du 1^{er} octobre 1948 1013

Droits miniers.
Liste des permis de prospection rayés pour renonciation, non-paiement des redevances, fin de validité 1013
Liste des permis d'exploitation renouvelés pendant le mois d'août 1948 1013
Listes des permis de recherche rayés pour renonciation, non-paiement des redevances, fin de validité 1013
Liste des permis de recherche accordés pendant le mois d'août 1948 1014
Liste des permis d'exploitation accordés pendant le mois d'août 1948 1015

**ORGANISATION ET PERSONNEL
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES**

TEXTES COMMUNS

Arrêté résidentiel déterminant les emplois dans lesquels les candidats marocains pourront être recrutés sur titres. 1016

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant les taux de l'indemnité dite de « salaire unique » allouée aux agents et journaliers employés dans une administration publique du Protectorat 1016

Arrêté du secrétaire général du Protectorat relatif à l'élection des représentants du personnel auprès du comité consultatif de la fonction publique 1016

TEXTES PARTICULIERS

Secrétariat général du Protectorat.

Arrêté résidentiel complétant l'arrêté résidentiel du 1^{er} juin 1942 relatif à l'organisation administrative du service des statistiques 1016

Direction de l'intérieur.

Arrêté résidentiel concernant l'organisation de la direction de l'intérieur 1017

Arrêté résidentiel complétant le statut du personnel de la direction de l'intérieur 1017

Direction des travaux publics.

Arrêté du directeur des travaux publics modifiant les arrêtés des 27 février et 26 juin 1942 relatifs à l'examen professionnel pour l'emploi de commis stagiaire du personnel administratif de la direction des travaux publics. 1017

Arrêté du directeur des travaux publics portant ouverture d'un examen professionnel pour l'emploi de commis stagiaire des travaux publics du Maroc 1018

Direction de l'agriculture, du commerce et des forêts.

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un vérificateur adjoint des poids et mesures. 1018

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois 1018

Nominations et promotions 1019

Honorariat 1030

Admission à la retraite 1030

Concession de pensions, allocations et rentes viagères 1031

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 1031

Relevé des comptes atteints par la prescription quinzenaire dans l'année 1948 et concernant les sommes déposées à la caisse des dépôts et consignations du secrétariat-greffe du bureau des notifications et exécutions judiciaires de Casablanca 1032

Avis de concours pour l'emploi d'agent des cadres principaux extérieurs des régies financières du Maroc 1032

Avis d'examen professionnel pour l'emploi de commis stagiaire du personnel administratif de la direction des travaux publics du Maroc (session 1948) 1032

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté résidentiel instituant des commissions consultatives auprès de certains hôpitaux régionaux ou mixtes.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Sur la proposition du directeur de la santé publique et de la famille ;

Après avis du secrétaire général du Protectorat,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé des commissions consultatives auprès des hôpitaux désignés ci-après :

Hôpital régional de Rabat (hôpital Moulay-Youssef) ;
Hôpital régional de Casablanca (hôpital Jules-Mauran) ;
Hôpital régional de Fès (hôpital Cocard) ;
Hôpital régional de Meknès (hôpital Sidi-Saïd) ;
Hôpital civil mixte de Mazagan ;
Hôpital civil mixte de Mogador ;
Hôpital civil mixte de Safi ;
Hôpital civil de Taza.

ART. 2. — La composition de chacune de ces commissions est fixée comme suit :

Le chef de région ou de territoire, président ;
Le pacha ;
Le chef des services municipaux ;
Le médecin-chef de la région ;
Le médecin-chef de l'hôpital ;
Sept membres au maximum, dont trois personnalités de chacun des milieux européen ou marocain musulman et une personnalité marocaine israélite.

ART. 3. — Les membres de chaque commission sont nommés par le chef de région pour une période de deux ans renouvelable, après avis du directeur de la santé publique et de la famille.

ART. 4. — Le médecin-chef, le receveur et l'économiste de l'établissement assistent à toutes les séances de la commission consultative. Le secrétariat de la commission est assuré par les soins du médecin-chef de l'hôpital.

La commission consultative se réunit, au moins une fois par semestre, sur la convocation de son président qui peut, s'il y a lieu, la réunir en séance extraordinaire.

Elle est consultée sur toutes les questions importantes intéressant la marche de l'établissement.

ART. 5. — Les chefs des régions de Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech et Meknès sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 1^{er} septembre 1948.

FRANCIS LACOSTE.

Arrêté du directeur des finances complétant l'arrêté du 13 juillet 1948 relatif à l'Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca.

LE DIRECTEUR DES FINANCES,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 31 mars 1943, conférant au directeur des finances un pouvoir général de réglementation sur tout ce qui concerne les valeurs mobilières et la profession bancaire ;

Vu l'arrêté du directeur des finances du 13 juillet 1948 relatif à l'Office de cotation des valeurs mobilières de Casablanca,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 13 juillet 1948 est complété ainsi qu'il suit :

« Article 3. — Il est administré par un comité de direction composé ainsi qu'il suit :

- « Un représentant de la Banque d'Etat du Maroc ;
- « Trois représentants des banques adhérentes à l'Office, élus par l'assemblée des adhérents ;
- « Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Casablanca, et un représentant de la chambre de commerce marocaine de Casablanca, désignés annuellement par le directeur des finances. »

(La suite sans modification.)

Rabat, le 8 septembre 1948.

FOURMON.

TEXTES PARTICULIERS

Autorisation d'exercer accordée à un architecte.

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 4 septembre 1948 a été autorisé à exercer la profession d'architecte (conseil régional de Casablanca, circonscription du Sud) : M. Daniel Jacques, architecte D.P.L.G., à Casablanca.

Echange Immobilier entre la ville de Safi et l'Etat chérifien.

Par arrêté du directeur de l'intérieur du 1^{er} septembre 1948 a été autorisé l'échange immobilier ci-après entre la ville de Safi et l'Etat chérifien :

1^o La ville de Safi cède à l'Etat chérifien une parcelle de terrain du domaine privé municipal de 2.039 mètres carrés environ, sise rue d'Artois et figurée par une teinte jaune sur le plan n° 1 annexé à l'original dudit arrêté.

2^o L'Etat chérifien cède à la ville de Safi, en vue de la création de nouveaux abattoirs et d'un marché aux bestiaux, une parcelle de terrain d'une superficie de 6.634 mètres carrés environ, sise à l'extrémité du quartier industriel figurée par une teinte rose sur le plan n° 2 annexé à l'original dudit arrêté.

3^o La ville de Safi verse une soulte de 179.500 francs.

RÉGIME DES EAUX.

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 2 septembre 1948, une enquête publique est ouverte, du 13 septembre au 13 octobre 1948, dans le cercle de Sefrou, sur le projet de délimitation du domaine public, sur un oued marécageux affluent de la dayet Ahoua.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Sefrou, à Sefrou, où il peut être consulté et où un registre est ouvert pour recevoir les observations des intéressés.

Réglementation de la circulation sur les pistes, nos 6035 et 6040, de l'Oukaïmeden, pendant la durée des travaux de réfection.

Par arrêté du directeur des travaux publics du 3 septembre 1948, la circulation est interdite, pendant la durée des travaux de réfection, de 8 heures à 12 h. 30, sauf le dimanche, sur les deux pistes désignées ci-après :

- 1^o Piste n° 6035, entre Tabanaout et Sidi-Farès ;
- 2^o Piste n° 6040, entre le col de Tadment et l'Oukaïmeden.

Service postal à Tiouine, Ain-Cheggag et Tedders.

Par arrêtés du directeur de l'Office des postes, des télégraphes et des téléphones du 2 septembre 1948 :

1^o La cabine téléphonique de Tiouine (territoire d'Ouarzazate) est transformée en agence postale de première catégorie, à compter du 16 septembre 1948. Ce nouvel établissement participera aux services postal, télégraphique, téléphonique et des mandats ;

2^o La cabine téléphonique d'Ain-Cheggag (région de Fès) est transformée en agence postale de deuxième catégorie, à compter du 1^{er} octobre 1948. Elle assurera le service postal, télégraphique et téléphonique ;

3^o La recette-distribution de Tedders (circonscription des Zemmour) est transformée en recette de plein exercice, à compter du 1^{er} octobre 1948.

Liste des permis de prospection rayés pour renonciation, non-paiement de redevances, fin de validité.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTES
2896	Société des argiles de Bou-Adra.	Reggou.
2897	id.	id.

Liste des permis d'exploitation renouvelés pendant le mois d'août 1948.

NUMERO du permis	TITULAIRE	DATE de renouvellement
36	Société des mines du Djebel Salrhef.	16 mai 1948.
501	Société anonyme des mines de Bouârfa.	27 avril 1948.
534	Société anonyme marocaine du Djebel Chiker.	16 avril 1948.
536	M. Farget Eugène.	15 mai 1948.

Liste des permis de recherche rayés pour renonciation, non-paiement de redevances, fin de validité.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTES
5995	Renault Augustin.	Marrakech-nord.
6883	Jacqueline Louis.	Meknès.
6884	Beaujean Robert.	Mechrâ-Benâbbou.
7552	Compagnie générale du Moghreb.	Akka.
7652	Vidal Joseph.	Casablanca.
7653	id.	id.
7654	id.	id.
7655	id.	id.
7656	id.	id.
7657	id.	id.
7677	id.	id.

Liste des permis de recherche accordés pendant le mois d'août 1948.

NUMÉRO du permis	DATE d'institution	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000	DÉSIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION du centre du permis par rapport au point pivot	CATÉGORIE
8244	16 août 1948.	Société des mines de l'Er-douz, Taroudannt.	Marrakech-sud.	Axe de la maison de Si Lahoussine Acheterar, à Médinet.	2.000 ^m O. - 1.000 ^m N.	II
8245	id.	Descamps Georges, 34, boulevard de la Gare, Casablanca.	Kasba-Taqla.	Axe de la face nord de la villa de M. Charpentier, à Ksiba.	400 ^m S. - 2.300 ^m O.	II
8246	id.	id.	id.	id.	400 ^m N. - 1.700 ^m E.	II
8247	id.	id.	id.	id.	3.000 ^m N. - 5.700 ^m E.	II
8248	id.	Lhacen bel Lhabib, douar Toughourt, tribu Oultana, bureau des affaires indigènes de Demnate.	Demnate.	Centre de la face nord de la porte de Demnate, sur la route.	1.500 ^m O. - 2.000 ^m S.	III
8249	id.	Bret-Morel Stéphane, 101, boulevard de la Résistance, Casablanca.	Icht.	Centre de la djemaâ de la palmeraie du Kheneg-d'Oua-Belli.	3.000 ^m O. - 2.600 ^m N.	II
8250	id.	id.	id.	id.	7.600 ^m O. - 1.600 ^m N.	II
8251	id.	Lapeyre Roger, 161, boulevard d'Amade, Casablanca.	Marrakech-sud.	Angle sud-ouest de la maison de Mohamed ben Lahoussine, au douar Assaka.	2.000 ^m N. - 200 ^m O.	III
8252	id.	Girard Gaston, 21, rue Alexandre-1 ^{er} , Meknès.	Midelt.	Axe du monument commémoratif « opérations-pacifications » situé à 1-kilomètre au nord-ouest d'Anefou.	1.400 ^m O. - 1.400 ^m N.	II
8253	id.	Société minière de l'Atlas marocain, 1, rue de Thiaucourt, Casablanca.	Akka.	Axe du kerkour maçonné dans l'oued Tizgui.	600 ^m S.	II
8254	id.	id.	id.	id.	600 ^m S. - 4.000 ^m O.	II
8255	id.	id.	Icht.	id.	2.900 ^m S. - 5.300 ^m O.	II
8256	id.	Béchara Charles, Zagora, par Ouarzazate.	Maider.	Centre du bureau des affaires indigènes de Tarh-balt.	8.000 ^m N.	II
8257	id.	Pouchet Fernand, 50, rue Franchet - d'Esperey, Casablanca.	Telouët.	Axe du pont d'Assaka.	2.600 ^m N. - 800 ^m O.	II
8258	id.	id.	id.	id.	1.400 ^m S. - 800 ^m O.	II
8259	id.	id.	id.	id.	5.400 ^m S. - 800 ^m O.	II
8260	id.	id.	Casablanca.	Axe du marabout de Sidi-Larbi.	2.300 ^m E. - 2.300 ^m S.	III
8261	id.	id.	Telouët.	Centre de la maison forestière d'Asrif.	1.400 ^m E. - 2.300 ^m N.	II
8262	id.	Société internationale d'exploitation minière au Maroc, 145, boulevard de Paris, Casablanca.	Debdou.	Angle nord-ouest de la maison principale de la mine de Narguechoum.	3.200 ^m O. - 100 ^m N.	II
8263	id.	Société internationale minière du Maroc, 145, boulevard de Paris, Casablanca.	Taourirt. Debdou.	Centre de la maison forestière de Tanecherfi.	4.500 ^m O. - 5.800 ^m N.	II
8264	id.	Schinzazi James, 171, rue Blaise-Pascal, Casablanca.	Boujad.	Axe du marabout de Sidi-Ter.	1.200 ^m N. - 5.600 ^m O.	II
8265	id.	Mastey Max, 79, rue Arset-el-Maâch.	Icht.	Centre du bordj d'El-Kebila-d'Ait-Oua-Belli.	1.600 ^m O. - 300 ^m S.	II
8266	id.	id.	id.	id.	1.400 ^m N. - 2.400 ^m E.	II
8267	id.	id.	id.	id.	5.600 ^m O. - 1.800 ^m S.	II
8268	id.	id.	id.	id.	6.400 ^m E. - 1.400 ^m N.	II

Liste des permis d'exploitation accordés pendant le mois d'août 1948.

NUMERO du permis	TITULAIRE	CARTE AU 1/200.000 ^e	DESIGNATION DU POINT PIVOT	POSITION du centre du permis par rapport au point pivot	DATE d'institution
669	Société de prospection et d'études minières, 8r, boulevard Jean-Courtin, Casablanca.	Talaté-n-Yakoub.	Angle sud de la maison du khalifa d'Izouguine.	3.000 ^m N. - 2.000 ^m E.	16 juillet 1947
688	Société minière des Ait-Saoun, 8, rue Douar-Graoua, Marrakech.	Tikirt.	Centre du marabout de Sidi-Bordja, des Ait-Semgane.	Centre au point pivot.	id.
689	id.	id.	id.	6.000 ^m E. - 4.000 ^m N.	id.
691	id.	id.	id.	2.000 ^m O. - 7.700 ^m N.	id.
694	id.	id.	id.	2.000 ^m O. - 4.000 ^m N.	id.
695	id.	id.	id.	6.000 ^m O. - 4.000 ^m N.	id.
729	Société des mines d'Aouli, 1, rue de Thiaucourt, Casablanca.	Itzer.	Angle sud-ouest du marabout de Sidi-Saïd.	50 ^m S. - 2.300 ^m E.	16 août 1947
730	id.	id.	id.	50 ^m S. - 1.700 ^m O.	id.
773	Société des mines de Zellidja, Bou-Beker, par Oujda.	Oulmès.	Centre du signal géodésique 1233 (jebel Achemèche).	3.600 ^m O. - 300 ^m S.	17 mars 1948
774	id.	id.	id.	5.600 ^m O. - 3.700 ^m N.	id.
775	Gamba Jean, rue des Derkaouas, Marrakech-médina.	Marrakech-sud.	Angle sud-est du refuge de Tachdirt.	1.400 ^m S. - 800 ^m E.	id.
787	Société marocaine de mines et produits chimiques, 6, boulevard du 4 ^e -Zouaves, Casablanca.	Benahmed.	Angle nord-est de Darrat-Zekkra.	3.500 ^m N. - 1.400 ^m O.	16 avril 1948
788	id.	id.	id.	3.800 ^m N. - 2.600 ^m E.	id.
789	id.	id.	id.	2.000 ^m N. - 6.600 ^m E.	id.
793	Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, 44, place de France, Casablanca.	Mechrâ-Benâbbou.	Angle nord-ouest de la maison du douar Ifoud (près arbre signal).	500 ^m E. - 1.800 ^m S.	16 mai 1948
794	id.	Settat.	Angle nord-est du marabout de Sidi-Smaïne.	1.300 ^m N. - 4.300 ^m E.	id.
795	id.	id.	id.	1.300 ^m N. - 300 ^m E.	id.
796	id.	id.	id.	5.300 ^m N. - 3.700 ^m O.	id.
797	id.	id.	id.	5.300 ^m N. - 300 ^m E.	id.
798	id.	id.	Angle nord-est du marabout de Sidi-Abder-Ralek, à Rhlime.	3.300 ^m S. - 1.000 ^m O.	id.
799	id.	id.	id.	800 ^m N. - 1.000 ^m O.	id.
800	id.	id.	id.	3.300 ^m S. - 5.000 ^m O.	id.
801	id.	id.	Angle sud-est du marabout de Sidi-Moussa.	2.800 ^m S. - 2.000 ^m O.	id.
802	id.	id.	Centre du marabout de Sidi-Mansour.	3.600 ^m N. - 2.400 ^m O.	id.
803	id.	Mazagen.	Angle sud-est de la borne Aïn-el-Djemel, route de Casablanca à Mazagan.	5.800 ^m S. - 100 ^m E.	id.
804	id.	id.	Angle nord-est du marabout de Sidi-Kassem-Zemmal.	3.700 ^m N. - 3.100 ^m O.	id.
805	id.	id.	id.	5.100 ^m N. - 900 ^m E.	id.
806	id.	id.	Angle sud-est de la maison cantonnière du kilomètre 4,100, route 103 (Aïn-Saïrni), à Berrechid.	5.200 ^m S. - 5.500 ^m O.	id.
807	id.	id.	id.	7.200 ^m S. - 1.500 ^m O.	id.
808	id.	id.	id.	1.500 ^m O. - 800 ^m N.	id.
809	id.	id.	id.	3.200 ^m S. - 1.500 ^m O.	id.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES COMMUNS

Arrêté résidentiel
déterminant les emplois dans lesquels les candidats marocains
pourront être recrutés sur titres.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu le dahir du 8 mai 1948 relatif au recrutement sur titres des
Marocains dans certains emplois des administrations publiques
locales, et notamment son article premier,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont énumérés au tableau annexé au présent
arrêté les emplois des administrations publiques chérifiennes dans
lesquels les candidats marocains pourront être recrutés sur titres,
dans les conditions fixées par le dahir susvisé du 8 mai 1948.

Rabat, le 6 septembre 1948.

FRANCIS LACOSTE.

* * *

Tableau des emplois
dans lesquels les candidats marocains pourront être recrutés sur titres.

ADMINISTRATIONS	EMPLOIS
Direction de la santé publi- que et de la famille.	Administrateur-économiste (si le can- didat est déjà commis et titulaire du certificat d'études juridiques et administratives marocaines).
Direction de l'agriculture, du commerce et des forêts.	Contrôleur de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation. Contrôleur de l'Office chérifien inter- professionnel des céréales. Contrôleur du ravitaillement.
Direction du travail.	Sous-inspecteur du travail.
Direction des finances.	Percepteur. Surnuméraire de l'enregistrement et du timbre. Contrôleur des douanes et impôts indirects.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat modifiant les taux de
l'indemnité dite de « salaire unique » allouée aux agents et jour-
naliers employés dans une administration publique du Protectorat.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté du 27 janvier 1942 portant attribution d'une indem-
nité dite de « salaire unique » aux journaliers de l'État ou des
municipalités, payés sur fonds de travaux ou crédits de matériel
et les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment l'arrêté du
18 mars 1948,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — A compter du 1^{er} février 1948, l'article 2 de
l'arrêté du 18 mars 1948 susvisé, modifiant les taux de l'indemnité

dite de « salaire unique » allouée aux agents et journaliers employés
dans une administration publique du Protectorat est modifié
comme suit :

« Article 2. — Les taux journaliers de l'indemnité de salaire
« unique sont fixés à :

- « 68 francs par jour pour une famille d'un enfant ;
- « 136 francs par jour pour une famille de deux enfants ;
- « 170 francs par jour pour une famille de trois enfants et plus. »

Rabat, le 6 septembre 1948.

JACQUES LUCIUS.

Arrêté du secrétaire général du Protectorat relatif à l'élection des
représentants du personnel auprès du comité consultatif de la
fonction publique.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PROTECTORAT,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 12 août 1948 portant création d'un
comité consultatif de la fonction publique et fixant les modalités de
l'élection des représentants du personnel auprès de ce comité,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'élection des représentants du personnel
auprès du comité consultatif de la fonction publique aura lieu le
25 octobre 1948, au scrutin de liste, dans les conditions fixées par
l'arrêté résidentiel susvisé du 12 août 1948.

ART. 2. — Les listes de candidats, appuyées des demandes éta-
blies et signées par les intéressés, devront être déposées au secré-
tariat général du Protectorat (service du personnel) le 1^{er} octobre 1948
au plus tard.

Chaque liste devra porter les noms de treize candidats, et men-
tionner le nom du candidat habilité à la représenter dans les opé-
rations électorales.

Les listes seront publiées au *Bulletin officiel* du 8 octobre 1948.

ART. 3. — Les bulletins de vote seront remis le 2 novembre 1948
au président de la commission de dépouillement. Il ne sera pas tenu
compte des bulletins parvenus ce jour après 12 heures.

ART. 4. — Les membres de la commission de dépouillement des
votes seront désignés ultérieurement.

Rabat, le 6 septembre 1948.

JACQUES LUCIUS.

TEXTES PARTICULIERS

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

Arrêté résidentiel complétant l'arrêté résidentiel du 1^{er} juin 1942
relatif à l'organisation administrative du service des statistiques.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 1^{er} juin 1942 relatif à l'organisation
administrative du service des statistiques tel qu'il a été modifié par
l'arrêté résidentiel du 27 août 1946,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le premier paragraphe de l'article 4 de l'ar-
rêté résidentiel du 1^{er} juin 1942 susvisé, tel qu'il a été modifié par
l'arrêté résidentiel du 27 août 1946, est complété ainsi qu'il suit,
à compter du 1^{er} janvier 1948 :

« Ils peuvent prétendre, en outre, s'il y échet, aux rémunérations horaires ou forfaitaires pour travaux supplémentaires prévues en faveur des personnels correspondants de la direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques de la métropole. Des arrêtés du secrétaire général du Protectorat, visés par le directeur des finances, détermineront en même temps que les bénéficiaires, les taux de ces indemnités. »

Rabat, le 31 août 1948.

FRANCIS LACOSTE.

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Arrêté résidentiel
concernant l'organisation de la direction de l'intérieur.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE, COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU MAROC,
Grand-croix de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 31 décembre 1947 portant suppression du secrétariat politique et transfert de ses attributions à la direction de l'intérieur,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le directeur de l'intérieur est assisté de deux directeurs adjoints, l'un appartenant au cadre des officiers généraux ou supérieurs, l'autre au corps du contrôle civil.

ART. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, l'intérim est assuré par le directeur adjoint du grade le plus élevé, ou le plus ancien à égalité de grade, l'équivalence des grades étant déterminée par l'instruction résidentielle n° 13 DAP/CAB du 7 janvier 1946.

ART. 3. — Les corps du contrôle civil et des services spéciaux du Maroc sont respectivement gérés par un inspecteur du corps du contrôle civil et un inspecteur des services spéciaux, des goursms et des makhzens.

ART. 4. — Le présent arrêté aura effet du 16 mars 1948.

Rabat, le 31 juillet 1948.

A. JUIN.

Arrêté résidentiel
complétant le statut du personnel de la direction de l'intérieur.

LE MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE, DÉLÉGUÉ
A LA RÉSIDENCE GÉNÉRALE,
Officier de la Légion d'honneur,

Vu l'arrêté résidentiel du 1^{er} décembre 1942 formant statut du personnel de la direction de l'intérieur et les textes qui l'ont modifié ou complété,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les candidats autorisés à se présenter aux épreuves orales du concours de rédacteur des services extérieurs de la direction de l'intérieur et qui résident hors du Maroc doivent se rendre à Rabat pour subir ces épreuves. Ils bénéficient, s'ils habitent hors de l'Afrique du Nord, de réquisitions de passage gratuit pour le voyage, en 2^e classe sur les paquebots et, le cas échéant, sur les chemins de fer pour le trajet de Casablanca, ou d'Oran à Rabat. S'ils résident en Algérie ou en Tunisie, ils ont droit au remboursement de leurs frais de voyage par voie ferrée du lieu de leur résidence à Rabat, en 2^e classe.

Les candidats qui ne sont pas définitivement reçus aux épreuves d'admissibilité ont droit à la gratuité du voyage de retour dans les mêmes conditions.

Rabat, le 27 août 1948.

FRANCIS LACOSTE.

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Arrêté du directeur des travaux publics modifiant les arrêtés des 27 février et 26 juin 1942 relatifs à l'examen professionnel pour l'emploi de commis stagiaire du personnel administratif de la direction des travaux publics.

LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS,

Vu l'arrêté directorial du 27 février 1942 fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel de commis stagiaire du personnel administratif de la direction des travaux publics du Maroc ;

Vu l'arrêté directorial du 26 juin 1942 modifiant le précédent et notamment, les articles 10, 11 et 12 ;

Vu l'instruction résidentielle n° 39 S.P. du 30 décembre 1947, relative à l'application du dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 10 de l'arrêté susvisé du 26 juin 1942 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 10. — Le jury totalise les notes de la première et de la deuxième partie et ajoute les bonifications suivantes :

« a) Services civils :

« 2 points par année complète de services rendus dans une administration du Protectorat, à ajouter à la cote numérique donnée par le chef de service, sans que le total puisse excéder 40 points ;

« b) Certificat d'études juridiques et administratives délivré par l'Institut des hautes études marocaines : 15 points.

« Aucun candidat ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu en y comprenant les majorations pour services civils et certificat d'études juridiques et administratives marocaines, un total au moins égal à 240 points et s'il lui a été attribué une note inférieure à 6 dans l'une quelconque des compositions ou interrogations. Toutefois la note d'arabe n'est pas éliminatoire ; elle entre en ligne de compte pour le classement définitif. »

ART. 2. — L'article 11 de l'arrêté susvisé du 26 février 1942 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 11. — Il est ensuite procédé de la manière suivante pour le classement définitif :

« Sur une liste A est inscrit un nombre de candidats égal à celui des emplois mis en compétition, les candidats étant classés d'après le nombre de points qu'ils ont obtenus y compris les majorations prévues à l'article 10 ci-dessus à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

« Sur une liste B sont inscrits les noms des candidats reconnus susceptibles de bénéficier des emplois réservés au titre du dahir du 11 octobre 1947 dans la limite des emplois qui leur sont réservés.

« Sur une liste C sont inscrits les noms des candidats marocains dans la limite des emplois à eux réservés au titre du dahir et de l'arrêté résidentiel du 14 mars 1939. Dans le cas où certains de ces candidats pourraient se prévaloir du dahir du 11 octobre 1947, les intéressés sont appelés à remplacer les derniers candidats de cette liste dans la limite de la proportion réservée applicable à l'emploi considéré et calculée d'après le nombre d'emplois pouvant figurer sur la liste C.

« Dans le cas où tous les candidats des listes B et C figureraient sur la liste A celle-ci devient la liste définitive, chaque candidat conservant son numéro de classement.

« Dans le cas contraire les candidats inscrits sur les listes B et C sont appelés à remplacer les derniers candidats de la liste A de manière que la liste définitive comprenne, dans les conditions ci-dessus, autant de candidats bénéficiaires des emplois réservés qu'il y a d'emplois réservés. Les bénéficiaires d'emplois réservés au titre du dahir du 11 octobre 1947 sont alors classés entre eux conformément aux dispositions de ce texte.

« Si les résultats de l'examen laissent disponible une partie des emplois réservés, soit aux anciens combattants et victimes de la guerre, soit aux Marocains, ceux-ci sont alors attribués aux autres candidats classés en rang utile. »

Art. 3. — L'article 12 de l'arrêté susvisé du 26 février 1942 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 12. — La liste des candidats proposés par la commission de l'examen, arrêtée dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus, est soumise au visa du directeur de l'Office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

« Le directeur des travaux publics arrête ensuite la liste des admissions d'après le nombre des places mises en compétition. Il procède aux nominations, d'après les vacances d'emploi et suivant l'ordre de classement.

« Les candidats ne figurant pas sur cette liste ne conservent aucun bénéfice des épreuves subies quel que soit le nombre de points qu'ils aient pu obtenir. Il leur appartiendra de se représenter à un examen professionnel ultérieur. »

Rabat, le 7 août 1948.

P. le directeur des travaux publics
et par intérim,

L'ingénieur en chef
de la circonscription de l'hydraulique
et de l'électricité,

BAUZIL.

Arrêté du directeur des travaux publics portant ouverture d'un examen professionnel pour l'emploi de commis stagiaire des travaux publics du Maroc.

Par arrêté directorial du 12 août 1948 un examen professionnel pour six emplois de commis stagiaire des travaux publics du Maroc, dont trois emplois réservés, sera organisé à Rabat le 15 novembre 1948.

Les trois emplois réservés sont répartis ainsi qu'il suit :

Deux emplois réservés aux candidats bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947.

Un emploi réservé aux candidats marocains bénéficiaires du dahir du 14 mars 1939.

A défaut de candidats admis dans les catégories réservées, les emplois mis en totalité en compétition seront attribués aux candidats classés en rang utile.

Les demandes des candidats devront parvenir à la direction des travaux publics à Rabat, par l'intermédiaire des ingénieurs en chef, au plus tard le 16 octobre 1948.

**DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DES FORÊTS.**

Arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts portant ouverture d'un concours pour le recrutement d'un vérificateur adjoint des poids et mesures.

Par arrêté directorial du 30 août 1948 un concours pour le recrutement d'un vérificateur adjoint des poids et mesures s'ouvrira les 1^{er} et 2 décembre 1948 à Paris et Casablanca.

L'emploi mis en concours est réservé aux bénéficiaires du dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés dans les cadres généraux des administrations publiques, dans les conditions prévues par l'instruction résidentielle n° 39 S.P. du 30 décembre 1947 ; à défaut il pourra être pourvu par un autre candidat classé en rang utile.

Les demandes d'inscription, accompagnées le cas échéant des pièces justificatives, devront parvenir à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (service des archives commerciales, de la propriété industrielle et des poids et mesures), à Casablanca, le 1^{er} novembre 1948, dernier délai.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Création d'emplois

Par arrêté directorial du 3 juillet 1948 il est créé à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, par transformation d'emplois :

Au CHAPITRE 62. — Article 1^{er}.

Service du commerce, de la propriété industrielle
et des poids et mesures.

A compter du 1^{er} juillet 1948 :

Un emploi de vérificateur principal des poids et mesures par transformation d'un emploi de vérificateur des poids et mesures.

Service de la conservation de la propriété foncière.

A compter du 1^{er} janvier 1948 :

Un emploi de conservateur adjoint par transformation de deux emplois d'inspecteur principal.

A compter du 1^{er} mars 1948 :

Dix emplois de secrétaire de conservation par transformation de dix emplois de commis.

A compter du 1^{er} juillet 1948 :

Cinq emplois de secrétaire de conservation par transformation de cinq emplois de commis.

Service topographique.

A compter du 1^{er} janvier 1948 :

Un emploi d'ingénieur topographe principal par transformation d'un emploi d'ingénieur topographe.

Par décision du directeur du cabinet civil du 31 juillet 1948 il est créé, à compter du 1^{er} août 1948, un emploi de premier chiffeur au bureau d'ordre et du chiffre de la Résidence générale par transformation d'un emploi de chiffeur. (CHAPITRE 13. — Article 1^{er}).

Par arrêté du secrétaire général du Protectorat du 30 août 1948, il est créé au secrétariat général du Protectorat, service du personnel (chapitre 25, article 1^{er}), un emploi de commis à compter du 1^{er} août 1948.

Par arrêté directorial du 18 août 1948 il est créé à la direction de l'intérieur, à compter du 1^{er} août 1948 :

Service central

Un emploi de sous-directeur par transformation d'un emploi de chef de bureau ;

Un emploi d'architecte (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat).

Services extérieurs

Un emploi d'inspecteur régional des métiers et arts traditionnels ;

Un emploi de commis.

Par arrêté directorial du 4 août 1948 il est créé à la direction des travaux publics (service administratif), à compter du 1^{er} janvier 1948 un emploi de chef de bureau par transformation d'un emploi de sous-chef de bureau.

Nominations et promotions.

CABINET MILITAIRE

L'ancienneté de classe du chaouch de 2^e classe Djillali ben Hadj Ahmed est reportée du 1^{er} janvier 1947 au 31 janvier 1943 (bonifications de 3 ans, 11 mois 1 jour).

Djillali ben Hadj Ahmed est nommé *chaouch de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1948, avec ancienneté du 1^{er} février 1946. (Décision directoriale du 27 août 1948.)

* *

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PROTECTORAT

M. Bourgoïn Jean, commis stagiaire du 1^{er} février 1947, est titularisé et nommé *commis de 3^e classe* du 1^{er} février 1948 et reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1947 avec ancienneté du 10 avril 1946 (bonifications pour services de temporaire : 3 mois 28 jours et pour services militaires : 6 ans 5 mois 23 jours). (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 5 août 1948.)

Est intégrée, en application de l'arrêté viziriel du 30 juillet 1947, dans le cadre des commis, en qualité de *commis principal hors classe* du 1^{er} janvier 1947 : M^{me} Deschanel Jeanne, dame dactylographe de 1^{re} classe. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 24 juin 1948.)

Est titularisé et nommé *commis de 3^e classe* du cadre des administrations centrales du 1^{er} février 1948, reclassé en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 *commis de 2^e classe* du 1^{er} février 1947, ancienneté du 1^{er} septembre 1944 (bonifications pour services temporaires : 22 mois et pour services militaires : 4 ans 1 mois) : M. Iacono Raymond, commis stagiaire. (Arrêté du secrétaire général du Protectorat du 23 août 1948.)

* *

JUSTICE FRANÇAISE

Est nommé *interprète judiciaire stagiaire* du 1^{er} juillet 1948 : M. Larbi ben Tahar Bouhhal. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 21 août 1948.)

Sont nommés, après dispense de stage, *commis de 3^e classe* du 1^{er} juillet 1948 : MM. Paganelli Pierre et Aguera Joseph, bacheliers de l'enseignement secondaire.

Sont promus :

Chaouch de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1948 : Bou Sellam ben Ahmed, chaouch de 2^e classe.

Chaouch de 5^e classe du 1^{er} février 1946 : Larbi ben Mohamed ben M'Hamed, chaouch de 6^e classe.

(Arrêtés du premier président de la cour d'appel, des 24, 25 et 26 août 1948.)

Est nommé après concours, *commis stagiaire* du 1^{er} juillet 1948 : M. Gomez Sauveur. (Arrêté du premier président de la cour d'appel du 27 août 1948.)

* *

DIRECTION DES AFFAIRES CHÉRIFIENNES

Est promu *commis-greffier principal de classe exceptionnelle* du 1^{er} janvier 1948 : M. Chauvin Jean, commis-greffier principal de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 26 août 1948.)

Est titularisé du 1^{er} novembre 1947 (ancienneté du 1^{er} novembre 1946), et nommé *secrétaire-greffier adjoint de 3^e classe* : M. Belkhezize Mohamed, commis-greffier de 2^e classe.

Sont promus :

Commis-greffier principal de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1948 : M. Mohamed bel Hadj, commis-greffier principal de 2^e classe.

Commis-greffiers principaux de 2^e classe du 1^{er} juillet 1948 : MM. M'Hamed ben Askri et Mohamed bel Haj Bouazza Chaoui, commis-greffiers principaux de 3^e classe.

Commis-greffiers principaux de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Mellak Mohamed.

Du 1^{er} février 1948 : M. Assou ou Herrouh.

Du 1^{er} août 1948 : M. Ferah Abdelkader,

commis-greffiers de 1^{re} classe.

Commis-greffier de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1948 : M. Moha ou Taleb ben Ahmed, commis-greffier de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 18 août 1948.)

* *

DIRECTION DE L'INTÉRIEUR

Est promu *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1947 : M. Léoni Joseph, commis principal de 2^e classe. (Rectificatif au B.O. n° 1869, du 20 août 1948.)

Sont reclassées en application de l'arrêté viziriel du 30 juillet 1947, relatif à l'intégration des dames dactylographes dans les cadres de commis :

Avec effet pécuniaire du 1^{er} janvier 1947 :

Commis principal hors classe du 1^{er} janvier 1945 avec ancienneté du 1^{er} novembre 1942, *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} février 1945, ancienneté du 1^{er} novembre 1942, promue *commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} novembre 1945 : M^{lle} Bartoli Marie, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1945 et *commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} février 1945, ancienneté du 1^{er} janvier 1945 : M^{me} Bascoules Valentine, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal hors classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 4 octobre 1944), *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} février 1945, ancienneté du 4 octobre 1944 : M^{lle} Battini Crémone, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} novembre 1946 : M^{me} Bonnin Yvonne, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal hors classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 21 septembre 1944), *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 21 septembre 1944) : M^{me} Boulard Marie, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} juillet 1945 : M^{me} Decor Louise, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} juillet 1945 : M^{me} Dormoy Marie, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 1^{er} janvier 1945) : M^{me} Faye Marie, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon) du 1^{er} juillet 1945 : M^{me} Grissonanche Françoise, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} janvier 1945 et *commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 1^{er} janvier 1945) : M^{me} Latrille Lucie, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 7 septembre 1943), *commis principal hors classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 7 septembre 1943) et promue *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} juin 1946 : M^{me} Millitello Gervaise, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 12 février 1943), *commis principal hors classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 12 février 1943) et promue *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} novembre 1945 : M^{lle} Polge Fernande, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Avec effet pécuniaire du 1^{er} janvier 1948 :

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 27 février 1943, *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 27 février 1943) et promue *commis principal hors classe* du 1^{er} octobre 1945 : M^{me} Prugne Georgette, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 14 novembre 1944), *commis principal hors classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 14 novembre 1944) et promue *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} juin 1947 : M^{me} Noguès Alexandrine, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 9 mars 1942), promue *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1945 et reclassée *commis principal hors classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 1^{er} janvier 1945) : M^{lle} Polge Yvonne, dactylographe hors classe (2^e échelon).

Avec effet pécuniaire du 1^{er} juillet 1948 :

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 6 mai 1942), *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 6 mai 1942) et promue *commis principal hors classe* du 1^{er} février 1945 : M^{me} Bernard-Raymond Raymond, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} mai 1947 (ancienneté du 7 avril 1947) : M^{me} Blondin Lucienne, dactylographe de 2^e classe.

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1946 (ancienneté du 1^{er} juillet 1945) et *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1946 (ancienneté du 1^{er} juillet 1945) : M^{lle} Lallemand Lucienne, dactylographe de 2^e classe.

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 9 mai 1943), *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 9 mai 1943) et promue *commis principal de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1946 : M^{me} Morin Eléonore, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 1^{er} août 1943), *commis principal hors classe* du 1^{er} février 1945 (ancienneté du 1^{er} août 1943) et promue *commis de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)* du 1^{er} mars 1946 : M^{me} Rey Antoinette, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

(Arrêtés directoriaux des 28 et 30 août 1948.)

Sont promues :

Commis principaux de classe exceptionnelle (2^e échelon) :

Du 1^{er} octobre 1947 : M^{me} Boulard Marie, *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)*.

Du 1^{er} novembre 1947 : M^{lle} Battini Crémone, *commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon)*.

(Arrêtés directoriaux du 30 août 1948.)

Est nommé et reclassé *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} juillet 1947 (ancienneté du 22 mars 1947) : M. Mounier Pierre, *commis stagiaire* (bonifications pour services militaires : 5 ans 3 mois 9 jours). (Arrêté directorial du 23 août 1948.)

Sont promus :

Du 1^{er} juillet 1947 :

Chef de bureau d'interprétariat de 1^{re} classe : M. Merad bel Abbas, *chef de bureau d'interprétariat de 2^e classe*.

Interprètes principaux de 2^e classe : MM. Ouldamar Belkacem et Rahal Smaïn, *interprètes principaux de 3^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 24 août 1948.)

Du 1^{er} octobre 1947 :

Commis d'interprétariat de 1^{re} classe : M. Oulhaci Mustapha, *commis d'interprétariat de 2^e classe*. (Arrêté directorial du 26 août 1948.)

Du 1^{er} novembre 1947 :

Commis principal d'interprétariat de 3^e classe : M. Bakhtaoui Sayah, *commis d'interprétariat de 1^{re} classe*. (Arrêté directorial du 24 août 1948.)

Du 1^{er} février 1948 :

Interprète de 2^e classe : M. Malougui Aimé, *interprète de 3^e classe*.

Du 1^{er} mars 1948 :

Agent technique de 3^e classe : M. Algieri Hippolyte, *agent technique de 4^e classe*.

Du 1^{er} avril 1948 :

Commis de 2^e classe : M. Jousset René, *commis de 3^e classe*.

Du 1^{er} juillet 1948 :

Commis principal de 2^e classe : M. Morin Marcel, *commis principal de 3^e classe*.

(Arrêtés directoriaux du 23 août 1948.)

Du 1^{er} août 1948 :

Commis de 1^{re} classe : M. Jacquet Marcel, *commis de 2^e classe*. (Arrêté directorial du 23 août 1948.)

Agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon : M. Bacciochi Louis, *agent public de 3^e catégorie, 5^e échelon (budget spécial)*. (Arrêté directorial du 20 août 1948.)

Du 1^{er} septembre 1948 :

Chef de division de 2^e classe : M. Lanfranchi César, *chef de division de 3^e classe*.

Dactylographe hors classe (2^e échelon) : M^{me} Rey Antoinette, *dactylographe hors classe (1^{er} échelon)*.

(Arrêtés directoriaux du 20 août 1948.)

Commis de 1^{re} classe : M. Dejaèchère Robert, *commis de 2^e classe*.

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Linconstant France, *commis principal hors classe*.

(Arrêtés directoriaux du 23 août 1948.)

M. Bazot Maurice, *chef dessinateur de 1^{re} classe* du service topographique chérifien, détaché à la direction de l'intérieur, est chargé des fonctions d'architecte paysagiste auprès de cette direction et percevra à compter du 1^{er} août 1948 un traitement de base de 180.000 francs qui sera assujéti aux retenues au titre de la caisse marocaine des retraites. (Arrêté résidentiel du 27 juillet 1948.)

Sont promus :

Du 1^{er} avril 1948 :

Dactylographe de 2^e classe : M^{me} Billand Gertrude, *dactylographe de 3^e classe*.

Du 1^{er} mai 1948 :

Commis principal de 1^{re} classe : M. Gallay Henri, *commis principal de 2^e classe*.

Interprète de 1^{re} classe : M. Didouh Abdelkader, *interprète de 2^e classe*.

Du 1^{er} juin 1948 :

Chef de bureau de classe exceptionnelle : M. Besson Albert, *chef de bureau de 1^{re} classe*.

Rédacteur principal de 1^{re} classe : M. Merlo Jean-Marie, *rédacteur principal de 2^e classe*.

Rédacteur principal de 3^e classe : M. Lacoste Jean, *rédacteur principal de 4^e classe*.

Du 1^{er} juillet 1948 :

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M^{me} Carpot Georgette, *commis principal hors classe*.

Commis principal hors classe : M. Debros Marius, *commis principal de 1^{re} classe*.

Dactylographe hors classe (1^{er} échelon) : M^{me} Arassus Marie, *dactylographe de 1^{re} classe*.

Chef de bureau d'interprétariat de 1^{re} classe : M. Rahal Raouti, *chef de bureau d'interprétariat de 2^e classe*.

Du 1^{er} août 1948 :

Chef de division de 1^{re} classe : M. Parnuit André, chef de division de 2^e classe.

Chef de bureau de 3^e classe : M. de Gaillande Paul, chef de bureau de 4^e classe.

Commis principal de 1^{re} classe : M. Rosso Sadi, commis principal de 2^e classe.

Dactylographe hors classe (2^e échelon) : M^{me} Tamikowsky Yvonne, dactylographe hors classe, 1^{er} échelon.

(Arrêtés directoriaux des 17 et 18 août 1948.)

M. Ballicioni Pierre-Jules-François, commis de préfecture, est intégré par voie de permutation dans le cadre des commis de la direction de l'intérieur à compter du 1^{er} mai 1948, en qualité de commis principal hors classe (ancienneté du 1^{er} mars 1948). (Arrêté directorial du 16 août 1948.)

Est nommé *interprète stagiaire* du 1^{er} juillet 1948 : M. Ben Abbès Yahia. (Arrêté directorial du 18 août 1948.)

Sont promus :

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} octobre 1946 : M. Pagnelli Jean, commis de 1^{re} classe.

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} mai 1947 : M. Sy Boubaker, commis de 1^{re} classe.

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1947 : M. Delobel Maxime, commis de 2^e classe.

Du 1^{er} janvier 1948 :

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Giusseppe Jean, commis principal hors classe.

Commis principal hors classe : M. Halleguen Jean, commis principal de 1^{re} classe.

Commis principal de 2^e classe : M. Boutant Max, commis principal de 3^e classe.

Commis principal de 3^e classe : M. Battesti Jean, commis de 1^{re} classe.

Interprète de 4^e classe : M. Yacoubi Benamar, interprète de 5^e classe.

Commis d'interprétariat principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Ahmed ben Abdelkader Tedjini, commis d'interprétariat hors classe.

Commis principal d'interprétariat de 2^e classe : M. Abessi Abdelkader, commis principal d'interprétariat de 3^e classe.

Secrétaire de contrôle de 5^e classe : M. M'Hamed ben Larbi Safi, secrétaire de contrôle de 6^e classe.

Du 1^{er} février 1948 :

Rédacteur principal de 2^e classe : M. Kleiss Henri, rédacteur principal de 3^e classe.

Rédacteur principal de 3^e classe : M. Sauvage Louis, rédacteur principal de 4^e classe.

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Debos Jean, commis principal hors classe.

Commis principal de 1^{re} classe : M. Dedieu Raymond, commis principal de 2^e classe.

Commis principal de 2^e classe : M. Allard Jean, commis principal de 3^e classe.

Interprète principal hors classe (1^{er} échelon) : M. Ferrand Marcel, interprète principal de 1^{re} classe.

Commis principal d'interprétariat de 3^e classe : M. Abdeljbar ben Boukkeur, commis d'interprétariat de 1^{re} classe.

Du 1^{er} mars 1948 :

Chef de division de 3^e classe : M. Thoniel Georges, chef de division de 4^e classe.

Chef de bureau de 1^{re} classe : M. Jousserandot André, chef de bureau de 2^e classe.

Rédacteur principal de 3^e classe : M. Bouchet René, rédacteur principal de 4^e classe.

Inspecteur conservateur du matériel, échelon de 109.000 francs : M. Pagnoux André, inspecteur conservateur du matériel, échelon de 100.000 francs.

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Chaulet Marcel, commis principal hors classe.

Commis principal hors classe : M. Puch Mathéo, commis principal de 1^{re} classe.

Commis principal de 3^e classe : M. Granjeon Louis, commis de 1^{re} classe.

Interprète principal de 2^e classe : M. Mokhtar ben Daou, interprète principal de 3^e classe.

Interprète de 2^e classe : M. Charef Mohamed, interprète de 3^e classe.

Commis principal d'interprétariat hors classe : M. Hanni Bachi Mouffok, commis d'interprétariat principal de 1^{re} classe.

Commis principaux d'interprétariat de 3^e classe : MM. Kebir Mohamed ben Abderrahmane et Scali Fatmi ben Mohamed, commis d'interprétariat de 1^{re} classe.

Commis d'interprétariat de 1^{re} classe : M. Tahar el Gharbi, commis d'interprétariat de 2^e classe.

Secrétaire de contrôle de 2^e classe : M. El Mekki ben Driss, secrétaire de contrôle de 3^e classe.

Secrétaire de contrôle de 4^e classe : M. Abdelkader Snoussi, secrétaire de contrôle de 5^e classe.

Inspecteur hors classe (1^{er} échelon) du S.M.A.M. : M. Vicaire Marcel, inspecteur de 1^{re} classe du S.M.A.M.

Du 1^{er} avril 1948 :

Chef de division de 1^{re} classe : M. Bouilly Charles, chef de division de 2^e classe.

Chef de bureau de 1^{re} classe : M. Goujeon Elieune, chef de bureau de 2^e classe.

Commis chef de groupe de 1^{re} classe : M. Roux Amédée, commis chef de groupe de 2^e classe.

Commis principal hors classe : M. Israël Maurice, commis principal de 1^{re} classe.

Commis principaux de 1^{re} classe : MM. Orgeollet Stéphane et Verpillot Maurice, commis principaux de 2^e classe.

Commis principal de 2^e classe : M. Hussenot Robert, commis principal de 3^e classe.

Dactylographe hors classe (2^e échelon) : M^{me} Lqubère Jeanne, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Dactylographe hors classe (1^{er} échelon) : M^{me} Charles Georgette, dactylographe de 1^{re} classe.

Interprète principal hors classe (1^{er} échelon) : M. Mohamed Er Rechid el Arnaoute, interprète principal de 1^{re} classe.

Interprètes de 3^e classe : MM. Bouazza Mohamed et Sqalli Abdelhadj, interprètes de 4^e classe.

Commis principal d'interprétariat hors classe : M. Abderrahman ben Mokhtar ben Hamou, commis principal d'interprétariat de 1^{re} classe.

Commis principal d'interprétariat de 3^e classe : M. Mohamed ben Aoumar, commis d'interprétariat de 1^{re} classe.

Dessinateurs hors classe : MM. Milich François et Mulh Marcel, dessinateurs de 1^{re} classe.

Commis principal de 2^e classe : M. Soulier Charles, commis principal de 3^e classe.

Du 1^{er} mai 1948 :

Chef de division de 2^e classe : M. Cochet d'Hattecourt Henri, chef de division de 3^e classe.

Rédacteur principal de 3^e classe : M. Cervello Antoine, rédacteur principal de 4^e classe.

Commis principal hors classe : M. Saint-Germain Georges, commis principal de 1^{re} classe.

Commis principal de 1^{re} classe : M. Barrion Henri, commis principal de 2^e classe.

Commis principal d'interprétariat hors classe : M. Idrissi Mohamed ben Moulay Aomar, commis principal d'interprétariat de 1^{re} classe.

Commis principal d'interprétariat de 2^e classe : M. Thami ben Driss, commis principal d'interprétariat de 3^e classe.

Du 1^{er} juin 1948 :

Commis principal de 2^e classe : M. Medjaji Mohamed ben Aomar, commis principal de 3^e classe.

Dactylographe hors classe (2^e échelon) : M^{me} Couleuvre Hélène, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Interprète hors classe : M. Hassen Hassen, interprète de 1^{re} classe.

Commis principal d'interprétariat de 3^e classe : M. Mohamed ben Moulay Ahmed, commis d'interprétariat de 1^{re} classe.

Du 1^{er} juillet 1948 :

Chef de comptabilité de classe exceptionnelle (2^e échelon) : M. Signour Louis, chef de comptabilité de classe exceptionnelle (1^{er} échelon).

Collecteur principal de 2^e classe : M. Braizat Georges, collecteur principal de 3^e classe.

Dactylographe hors classe (2^e échelon) : M^{me} Sielh Louise, dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Interprète principal hors classe (1^{er} échelon) : M. Issad Hamou, interprète principal de 1^{re} classe.

Commis principal d'interprétariat de 3^e classe : M. Guennoun Abdelhaq, commis d'interprétariat de 1^{re} classe.

Du 1^{er} août 1948 :

Rédacteur principal de 3^e classe : M. Royot Michel, rédacteur principal de 4^e classe.

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Rondepierre Jean, commis principal hors classe.

Commis principal hors classe : M. Fougerat Maurice, commis principal de 1^{re} classe.

Commis principaux de 1^{re} classe : MM. Chaumont Jules et Carillo Marcel, commis principaux de 2^e classe.

Commis principal de 2^e classe : M. Ben Allal ben Mohamed, commis principal de 3^e classe.

Dactylographe de 2^e classe : M^{me} Benayoun Maha, dactylographe de 3^e classe.

Dactylographe de 4^e classe : M^{me} Lantoine Madeleine, dactylographe de 5^e classe.

Interprète principal hors classe (1^{er} échelon) : M. Rostane Mohamed, interprète principal de 1^{re} classe.

Secrétaire de contrôle de 1^{re} classe : M. Mohamed ben M'Bark, secrétaire de contrôle de 2^e classe.

Secrétaire de contrôle de 3^e classe : M. Abbès ben Hadj Djillali, secrétaire de contrôle de 4^e classe.

Du 1^{er} septembre 1948 :

Chef de bureau de 1^{re} classe : M. Martin Jean, chef de bureau de 2^e classe.

Rédacteur principal de 3^e classe : M. Griffon Gérard, rédacteur principal de 4^e classe.

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) : M. Boutonnet Armand, commis principal hors classe.

Commis principal de 2^e classe : M. Mazurier Martial, commis principal de 3^e classe.

Commis principal de 3^e classe : M. Maestracci Jean, commis de 1^{re} classe.

Commis de 1^{re} classe : M. Debrincat René, commis de 2^e classe.

Dactylographes de 1^{re} classe : M^{lle} Bartoli Germaine et M^{me} Jacquet, Marcelle, dactylographes de 2^e classe.

Interprète principal de 1^{re} classe : M. Zerhouni Amar, interprète principal de 2^e classe.

Interprète de 3^e classe : M. Paoli Georges, interprète de 4^e classe.

Commis principal d'interprétariat hors classe : M. Rahal Abdelhadi ben Ahmed, commis principal d'interprétariat de 1^{re} classe.

Commis principal d'interprétariat de 3^e classe : M. Mohamed ben Taïeb Azennoud, commis d'interprétariat de 1^{re} classe.

Secrétaire de contrôle de 5^e classe : M. Abdallah ben Boubekeur Ben Bouzid, secrétaire de contrôle de 6^e classe.

Secrétaire de contrôle de 6^e classe : M. Hamadi ou Raho, secrétaire de contrôle de 7^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 27 et 31 août et 2 septembre 1948.)

Sont nommés et reclassés :

Commis d'interprétariat de 3^e classe du 1^{er} juillet 1948 (ancienneté du 4 novembre 1947), et *commis d'interprétariat de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1948 (ancienneté du 4 novembre 1947) : M. Mohamed ben Lahcene Layachi, commis d'interprétariat stagiaire (bonifications pour services militaires : 7 mois 27 jours).

Interprète de 5^e classe du 1^{er} mai 1948 : M. Ouali Amer, interprète stagiaire.

(Arrêtés directoriaux des 27 et 30 août 1948.)

Est nommé *commis principal de classe exceptionnelle (2^e échelon)* du 1^{er} août 1948 : M. Biancarelli Horace, commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon). (Arrêté directorial du 2 septembre 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

Interprète de 4^e classe du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 1^{er} avril 1942), *interprète de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1945, et *interprète de 2^e classe* du 1^{er} mai 1947 : M. Neuville Edmond, interprète de 3^e classe. (Arrêté directorial du 25 mai 1948.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés :

Agent public de 3^e catégorie, 8^e échelon du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 17 juillet 1942) : M. Quay Joseph, surveillant de travaux à Kasba-Tadla.

Sous-agent public de 2^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1945 : M. Abdallah ben Lahcen, jardinier.

Sous-agent public de 3^e catégorie, 4^e échelon du 1^{er} janvier 1945 (ancienneté du 1^{er} janvier 1944) : M. Mohamed ben Kaddour, balayeur.

Sous-agent public de 2^e catégorie, 3^e échelon du 1^{er} janvier 1946 : M. Si Driss ben Mohamed, manœuvre.

(Arrêtés directoriaux des 27 août, 2 et 3 septembre 1948.)

* * *

DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sont promus :

Inspecteur-chef de 1^{re} classe (1^{er} échelon) du 1^{er} février 1947 : M. Lejeune Guy, inspecteur-chef de 2^e classe (3^e échelon).

Inspecteur-chef de 2^e classe (1^{er} échelon) du 1^{er} avril 1946 et *inspecteur-chef de 2^e classe (2^e échelon)* du 1^{er} avril 1948 : M. Carbonel Auguste, inspecteur-chef de 3^e classe (3^e échelon).

Secrétaire de police de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1947 : M. Leconet Louis, secrétaire de 2^e classe.

Inspecteurs sous-chefs hors classe (1^{er} échelon) :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Ahmed ben Goulimi ben Kaddour.

Du 1^{er} novembre 1947 : M. Orillac Maurice,

inspecteurs sous-chefs.

Inspecteurs de police hors classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Cuyaubère Adrien.

Du 1^{er} avril 1948 : M. Desiage Lucien.

Du 1^{er} septembre 1947 : M. Guyot Roger.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Hochmuth Georges.

Du 1^{er} mai 1948 : M. Schmutz Pierre,

inspecteurs de 1^{re} classe.

Inspecteur de 1^{re} classe du 1^{er} août 1948 : M. Bark ben Bouchaïb ben Mohamed, inspecteur de 2^e classe.

Gardiens de la paix hors classe :

Du 1^{er} mars 1948 : M. Ali ben Abdallah ben Assoune.

Du 1^{er} août 1948 : M. Lindermann Edmond.

Du 1^{er} octobre 1947 : M. Oudaille Louis,
gardiens de la paix de classe exceptionnelle.

Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Laillier Aimé.

Du 1^{er} décembre 1946 : M. Martinez François.

Du 1^{er} août 1947 : M. Pinéda Charles.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Planchat André,
gardiens de la paix de 1^{re} classe.

Gardiens de la paix de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mai 1948 : M. Bustos Cécil.

Du 1^{er} décembre 1946 : M. Delaporte Paul.

Du 1^{er} mai 1947 : M. Doucet Raymond.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Mohammed ben M'Ahmed ben Ahmed.

Du 1^{er} mai 1947 : M. Rodriguez Lucien,
gardiens de la paix de 2^e classe.

Sont reclassés en application de l'arrêté résidentiel du 1^{er} octobre 1946 :

Gardiens de la paix hors classe :

Du 1^{er} août 1944 : M. Allières Marcel.

Du 28 mai 1945 : M. Basset Charles.

Du 1^{er} août 1945 : M. Clin Robert.

Du 1^{er} octobre 1944 : M. Delon Camille.

gardiens de la paix de classe exceptionnelle.

Gardiens de la paix de classe exceptionnelle :

Du 5 décembre 1941 : M. Bélier Lucien.

Du 1^{er} février 1945 : M. Bosq Jean.

Du 1^{er} septembre 1945 : M. Bufort Jean.

Du 1^{er} janvier 1946 : M. Cascino Victor.

Du 1^{er} septembre 1945 : M. Cerf René.

Du 1^{er} août 1945 : M. Chiajèse Laurent,

gardiens de la paix de 1^{re} classe.

Sont titularisés et reclassés :

Gardien de la paix de classe exceptionnelle du 1^{er} juillet 1947, avec ancienneté du 4 février 1946 (bonifications pour services militaires : 79 mois 29 jours) : M. Tramoni Dominique.

Gardien de la paix de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1946, avec ancienneté du 16 novembre 1944 (bonifications pour services militaires : 72 mois 27 jours) : M. Guintini Gilbert,

gardiens de la paix stagiaires.

Sont nommées :

Dame dactylographe hors classe (2^e échelon) :

Du 1^{er} juin 1948 : M^{me} Saunier Jeanne, dame dactylographe hors classe (1^{er} échelon).

Dame dactylographe de 3^e classe :

Du 1^{er} avril 1948 : M^{me} Sarda Jeanne.

Du 1^{er} juin 1948 : M^{me} Vissierot Julie,

dames dactylographes de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 20, 23 juillet et 4 août 1948.)

Sont promus :

Commissaire divisionnaire du 1^{er} janvier 1948 : M. Agniel Roland, commissaire principal de 2^e classe.

Inspecteur hors classe du 1^{er} juin 1948 : M. Ortéga Antoine, inspecteur de 1^{re} classe.

Gardien de la paix de 1^{re} classe du 1^{er} juin 1948 : M. Folacci Paul, gardien de la paix de 2^e classe.

Sont reclassés, en application de l'article 6 de l'arrêté résidentiel du 1^{er} octobre 1946 :

Gardien de la paix hors classe :

Du 1^{er} février 1946 : M. Carlo Charles.

Du 1^{er} juillet 1946 : M. Cleret André.

Du 1^{er} juin 1946 : M. Del Aguila André,
gardiens de la paix de classe exceptionnelle.

Gardien de la paix de classe exceptionnelle du 1^{er} juillet 1946 : M. Bonnet Pierre, gardien de la paix de 1^{re} classe.

(Arrêtés directoriaux des 4 et 16 août 1948.)

Est nommé *gardien de prison de 3^e classe* du 1^{er} septembre 1948 : M. Ali ben el Yazid ben Abdallah, gardien de prison stagiaire. (Arrêté directorial du 22 janvier 1948.)

Sont nommés :

Surveillant de prison de 2^e classe du 1^{er} septembre 1948 : M. Nasica Jean, surveillant de prison de 3^e classe.

Chefs gardiens de 3^e classe : du 1^{er} septembre 1948 : MM. Lakdar ben Djilali et M'Hamed el Arbi ben Hadj Mohamed, chefs gardiens de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 20 août 1948.)

Est nommé, après examen, *surveillant stagiaire* du 1^{er} janvier 1948 : M. Mula Antoine. (Arrêté directorial du 23 juillet 1948.)

Sont nommés, après concours :

Premier surveillant de 3^e classe du 1^{er} septembre 1948 avec ancienneté du 1^{er} mars 1947 : M. Rolland Paul.

Premier surveillant de 3^e classe du 1^{er} septembre 1948 : M. Matéos-Ruiz Paul.

(Arrêté directorial du 11 août 1948.)



DIRECTION DES FINANCES

Est nommé *sous-directeur de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1948 : M. Bayol André, chef de bureau de 1^{re} classe. (Arrêté résidentiel du 9 août 1948.)

Est promue *dactylographe hors classe, 1^{er} échelon* du 1^{er} juillet 1948 : M^{me} Bourlot Anna, dactylographe de 1^{re} classe des domaines. (Arrêté directorial du 1^{er} juin 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *contrôleur de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1945, ancienneté du 28 novembre 1942, et promu *contrôleur de 2^e classe* du 1^{er} mai 1945, *contrôleur de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1947 : M. Rousscau Emile, contrôleur des domaines. (Arrêtés directoriaux des 20 janvier et 31 mai 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *contrôleur spécial de 4^e classe* du 1^{er} janvier 1945, ancienneté du 1^{er} mars 1943, *contrôleur spécial de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1945 (nouvelle appellation) même ancienneté, *contrôleur spécial de principal de 3^e classe*, même ancienneté, et promu *contrôleur spécial de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1946, et nommé *contrôleur de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1946, ancienneté du 1^{er} août 1944, et promu *contrôleur de 1^{re} classe* du 1^{er} août 1946 : M. Rouzaud Alexandre, contrôleur des domaines. (Arrêtés directoriaux des 20 janvier et 31 mai 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1945, ancienneté du 1^{er} octobre 1944, *commis principal de 3^e classe* du 1^{er} février 1945, ancienneté du 1^{er} octobre 1944, et promu *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} avril 1947 : M. Andréucci Mathieu, surnuméraire des domaines. (Arrêtés directoriaux des 20 janvier et 31 mai 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1945, ancienneté du 4 août 1942, *commis de 2^e classe* du 1^{er} février 1945, même ancienneté, et promu *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} décembre 1945 : M. Murcia Jean, commis des domaines. (Arrêtés directoriaux des 20 janvier et 31 mai 1948.)

Est titularisé et nommé *commis de 3^e classe des impôts directs* du 1^{er} juin 1948 et reclassé en la même qualité au 3 janvier 1948 pour l'ancienneté (bonifications pour services militaires : 64 mois et 28 jours) promu *commis de 2^e classe* du 1^{er} juin 1947 (ancienneté du 3 juillet 1945) et *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1948 : M. Bastit Roger, commis stagiaire.

Sont promus dans le service des impôts directs :

Inspecteurs hors classe du 1^{er} septembre 1948 : MM. BouSSION Bernard et Grimal Jacques, inspecteurs de 1^{re} classe, 2^e échelon.

Contrôleur adjoint de 5^e classe du 1^{er} janvier 1948 (ancienneté du 1^{er} janvier 1946) et *contrôleur adjoint de 4^e classe* du 1^{er} novembre 1948 : M. Velly Henri, commis principal de 3^e classe.

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} septembre 1948 : M^{me} Martinez Yvette, commis de 1^{re} classe.

Fqih principal de 2^e classe du 1^{er} septembre 1948 : M. Abdallah Drissi, fqih de 1^{re} classe.

Sont nommés, après concours, *commis stagiaires des impôts directs* du 1^{er} août 1948 : MM. Ajoux Daniel, Giraud Louis, Renaud Charles et Ahmed ben Abdelkader bel Haj Taïeb, agents auxiliaires ou temporaires. (Arrêtés directoriaux du 26 août 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis interprète principal de 2^e classe* du 1^{er} janvier 1945, ancienneté du 11 juin 1943, *commis interprète principal de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1945, ancienneté du 11 juin 1943, *commis interprète principal hors classe* à la même date, avec la même ancienneté, et promu *commis interprète principal de classe exceptionnelle 1^{er} échelon* du 1^{er} juillet 1946 : M. Mohamed ben Hacene ben el Hadj Korati. (Arrêtés directoriaux des 20 janvier et 31 mai 1948.)

Est nommé *inspecteur adjoint de 2^e classe des domaines* du 11 juin 1948, avec ancienneté du 1^{er} mai 1946 : M. Arnaud Jacques. (Arrêté directorial du 2 août 1948.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis interprète de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1945, avec ancienneté du 15 novembre 1944, *commis interprète principal de 2^e classe* du 1^{er} février 1945, avec ancienneté du 15 novembre 1944, *commis interprète principal de 1^{re} classe* à la même date, avec la même ancienneté, et promu *commis interprète principal hors classe* du 1^{er} septembre 1947 : M. Abdennabi Nejjar. (Arrêtés directoriaux des 20 janvier et 1^{er} juin 1948.)

Est nommée après dispense de stage *commis de 3^e classe* du 1^{er} août 1948 : M^{me} Moreau Germaine. (Arrêté directorial du 24 août 1948.)

Est nommé *fqih de 7^e classe* dans l'administration des douanes et impôts indirects du 1^{er} janvier 1948 : Si Mustapha ben Ahmed el Filali el Meknassi, fqih temporaire des douanes. (Arrêté directorial du 26 août 1948.)

Est reclassé *receveur-contrôleur de 3^e classe de l'enregistrement et du timbre* du 19 janvier 1944 (pour l'ancienneté seulement) et *receveur-contrôleur de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1946 avec ancienneté du 19 janvier 1946 : M. Tramier Jean, receveur-contrôleur de 3^e classe (bonifications pour services militaires : 4 ans 5 mois 12 jours). (Arrêté directorial du 13 août 1948.)

Est nommé, après concours, *commis stagiaire des impôts directs* du 1^{er} août 1948 : M. Renaud Alfred, agent temporaire. (Arrêté directorial du 1^{er} septembre 1948.)

Sont nommés :

Chef de bureau de 2^e classe du 1^{er} septembre 1948 : M. Hupel Maurice, chef de bureau de 3^e classe.

Commis chef de groupe de 1^{re} classe du 1^{er} septembre 1948 : M. Braizat Jules, commis chef de groupe de 2^e classe.

Dame employée hors classe (2^e échelon) du 1^{er} septembre 1948 : M^{me} Sylvestre Solange, dame employée hors classe (1^{er} échelon).

Arrêtés directoriaux des 23 et 26 juillet 1948.)

Sont nommés dans le personnel de l'enregistrement et du timbre, après examen professionnel, *commis d'interprétariat de 3^e classe* du 1^{er} décembre 1947 :

M. Kittani ben Salah ben Smaïne, commis d'interprétariat auxiliaire ;

MM. Oudghiri Bachir, Louali Abdesslem, Ahmed ben Hassan Raïs, Mekki Cherti, Gharbaoui Seddik et Houssine ben Mohamed dit « Fraïji », commis d'interprétariat temporaires.

(Arrêtés directoriaux du 13 août 1948.)

Sont nommés :

Préposés-chefs de 7^e classe des douanes :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Squarcini François.

Du 1^{er} mars 1948 : M. Tronguet Daniel.

Du 1^{er} mai 1948 : MM. Bruyère Auguste et Roussel Georges.

(Arrêtés directoriaux du 6 août 1948.)

Sont nommés, en application des dispositions du dahir du 11 octobre 1947 sur les emplois réservés :

Préposés-chefs de 7^e classe des douanes :

Du 1^{er} février 1948 : MM. Di Mercurio François et Marill Louis-Félix-Joseph.

Du 1^{er} mai 1948 : MM. Leclout André et Taillez Charles.

(Arrêtés directoriaux du 7 août 1948.)

Sont nommés *gardiens de 5^e classe des douanes* du 1^{er} juin 1948 : MM. Sliman ben Miloudi ben el Arbi, Abdelkader ben Mekki ben Hadj Mohammed et Driss ben Et Tayeb ben Hamidou. (Arrêtés directoriaux des 31 juillet et 6 août 1948.)

Est licencié de son emploi du 8 juin 1948 : M. Messaoud ben Hamidou ben Hamada, gardien de 5^e classe des douanes. (Arrêté directorial du 2 juin 1948.)

Sont révoqués de leurs fonctions :

Du 8 juin 1948 : M. Driss ben Ahmed ben Salah, gardien de 5^e classe des douanes.

Du 13 juin 1948 : M. Saïd ben el Larbi ben Salem, cavalier de 4^e classe des douanes.

(Arrêtés directoriaux des 2 et 17 juin 1948.)

Est acceptée, à compter du 1^{er} juillet 1948, la démission de M. El Hadj ben Moha, gardien de 2^e classe des douanes. (Arrêté directorial du 19 juin 1948.)

* * *

DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

Est nommé *ingénieur subdivisionnaire de 3^e classe* du 1^{er} juillet 1948 : M. Taillandier Antoine, ingénieur T.P.E. de 3^e classe mis en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 8 juillet 1948.)

Est nommé *adjoint technique principal des travaux publics de 2^e classe* du 1^{er} juin 1948 (ancienneté du 1^{er} janvier 1946) : M. César René, adjoint technique des ponts et chaussées, mis en service détaché au Maroc. (Arrêté directorial du 31 juillet 1948.)

Est reclassé *conducteur principal de 2^e classe (N.II)* du 1^{er} janvier 1946 (ancienneté du 1^{er} juillet 1944) et promu *conducteur principal de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1947 : M. Fournel Roger, conducteur principal de 3^e classe (A.H.). (Arrêté directorial du 12 août 1948.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés : du 1^{er} janvier 1946 :

Agent public de 3^e catégorie, 6^e échelon (chauffeur) avec ancienneté du 1^{er} août 1945 : M. Sanz Antoine, agent auxiliaire.

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 2^e échelon (conducteur d'engins-grue) avec ancienneté du 1^{er} mai 1943 : M. Saïd ben Mohamed ben Mohamed, agent journalier.

Sous-agent public de 1^{re} catégorie, 5^e échelon (aide charpentier de marine) avec ancienneté du 1^{er} février 1943 : M. Bouchaïb ben Abdallah « Zemmouri », agent journalier.

(Arrêtés directoriaux des 23 février, 3 août et 31 juillet 1948.)

* * *

DIRECTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES MINES

Rectificatif au Bulletin officiel n° 1868, du 13 août 1948.

Au lieu de :

« Est titularisé et nommé agent public
avec ancienneté du 13 septembre 1942 : M. Roulleau Roger, agent journalier » ;

Lire :

« Est titularisé et nommé agent public
avec ancienneté du 13 septembre 1943 : M. Roulleau Roger, agent journalier ».

* * *

DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES FORÊTS

Sont promus :

Ingénieurs du génie rural de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1948 : MM. Chapuis Paul et Vignier Paul.

Ingénieurs adjoints du génie rural de 2^e classe :

Du 1^{er} juin 1948 : M. Goujat Roger.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Grolée Jacques.

Ingénieur adjoint du génie rural de 3^e classe du 1^{er} mai 1948 : M. Ringulet Roger.

Ingénieurs des travaux ruraux de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} mars 1948 : MM. Bardin Pierre et Legrand André.

Ingénieur des travaux ruraux de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1948 : M. Gouriou Georges.

Ingénieur des travaux ruraux de 2^e classe du 1^{er} mars 1948 : M. Rousselle Robert.

Ingénieurs des travaux ruraux de 3^e classe du 1^{er} avril 1948 : MM. Casanova Charles et Juan André.

Inspecteur principal de la défense des végétaux de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1948 : M. Malencon Georges.

Inspecteur principal de l'agriculture de 2^e classe du 1^{er} mars 1948 : M. Virelizier Louis.

Inspecteur principal de l'agriculture de 3^e classe du 1^{er} avril 1948 : M. Thoyer Jean.

Inspecteurs de l'agriculture de 3^e classe :

Du 1^{er} mars 1948 : MM. Cadiot Jean, Cuenot Guy et Delécluse Roger.

Du 1^{er} avril 1948 : M. Maulini Jacques.

Chimiste de 2^e classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Caby Jean-Baptiste.

Vétérinaire inspecteur de l'élevage de 1^{re} classe du 1^{er} mai 1948 : M. Villechaise Jean.

Vétérinaires inspecteurs de l'élevage de 2^e classe du 1^{er} avril 1948 : MM. Petitdidier Maurice et Povero Lucien.

Vétérinaires inspecteurs de l'élevage de 3^e classe du 1^{er} juillet 1948 : MM. Druillet Jean et Ranouil Paul.

Vétérinaires inspecteurs de l'élevage de 4^e classe :

Du 1^{er} mai 1948 : M. Monbet Jacques.

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Onno Louis et Vercelotti Henri.

Inspecteur principal du ravitaillement de 2^e classe du 1^{er} mars 1948 : M. Mallaval Antoine.

Inspecteur de l'O.C.I.B. de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1948 : M. Piessé François.

Inspecteur principal de l'O.C.C.E. de 2^e classe du 1^{er} mars 1948 : M. Duval Georges.

Vérificateur des poids et mesures de 1^{re} classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Odezène Jean.

Contrôleurs principaux de la marine marchande de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1948 : MM. Clanel Maurice et Maheo Alexandre.

Conducteur principal des améliorations agricoles de 3^e classe du 1^{er} avril 1948 : M. Lecerf Raymond.

Contrôleurs principaux de l'O.C.I.B. de 3^e classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Lévy-Soussan Mardochee.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Enderlin Marcel.

Contrôleurs principaux du ravitaillement de 3^e classe :

Du 1^{er} juin 1948 : M. Sentenac Jean.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Rougier Henri.

Contrôleurs principaux de l'O.C.I.B. de 4^e classe :

Du 1^{er} avril 1948 : M. Pasquet Robert.

Du 1^{er} mai 1948 : MM. Morand Henri et Teboul Isaac.

Du 1^{er} juin 1948 : M. Monnier Jacques.

Contrôleurs principaux de l'O.C.C.E. de 3^e classe :

Du 1^{er} juin 1948 : M. Canneaux Marcel.

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Cornebois Robert et Onfroy de Verez François.

Contrôleur principal de l'O.C.C.E. de 4^e classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Pobelle André.

Contrôleur de l'O.C.C.E. de 1^{re} classe du 1^{er} avril 1948 : M. Tru-met de Fontarce Jean-Pierre.

Garde maritime principal de 2^e classe du 1^{er} avril 1948 : M. Bourg Georges.

Contrôleurs de la défense des végétaux de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mai 1948 : M. Couraut Jean.

Du 1^{er} juin 1948 : M. Quillès Antoine.

Agent d'élevage de 3^e classe du 1^{er} juin 1948 : M. Harivel Georges.

(Arrêtés directoriaux du 29 juillet 1948.)

Sont titularisés :

Inspecteur adjoint de l'horticulture de 6^e classe du 1^{er} février 1948 : M. Praloran Jean-Claude.

Vétérinaires inspecteurs de l'élevage de 6^e classe :

Du 14 février 1948 : M. Fournier René.

Du 24 mai 1948 : M. Caverivière Roger.

Gardes maritimes de 6^e classe :

Du 16 janvier 1948 : M. Claude Germain.

Du 1^{er} février 1948 : M. Lassalle Henri.

Du 15 février 1948 : M. Libert Jean.

Du 1^{er} juin 1948 : M. Césari Victor.

(Arrêtés directoriaux du 4 août 1948.)

Sont promus :

Directeur des haras régionaux de 3^e classe du 1^{er} janvier 1948 : M. Genty André, sous-directeur des haras de 1^{re} classe.

Inspecteur principal de la défense des végétaux de 4^e classe du 1^{er} avril 1948 : M. Brémond Pierre, inspecteur de 2^e classe.

Inspecteurs de l'agriculture de 4^e classe du 1^{er} janvier 1948 : MM. Hudault Edouard et Jouanneaux Hilaire, inspecteurs adjoints.

(Arrêtés directoriaux du 4 août 1948.)

Le traitement de base de Si Larbi Bargach, secrétaire à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, assimilé aux agents marocains du cadre des commis et commis principaux des services centraux, est porté à 75.000 francs à compter du 1^{er} mars 1948. (Arrêté directorial du 25 août 1948.)

Sont promus :

Agent public de 2^e catégorie (6^e échelon) du 1^{er} janvier 1946 : M. Colonna Jean, chauffeur-mécanicien.

Agent public de 2^e catégorie (4^e échelon) du 1^{er} janvier 1946 :
M. Duvingnaud Jean, dessinateur qualifié.

Employé public de 3^e catégorie (8^e échelon) du 1^{er} janvier 1945 :
M. Mohammed ben Abdelkader Zougary, dessinateur ordinaire.

Agent public de 3^e catégorie (6^e échelon) du 1^{er} janvier 1946 :
M. Alarcon José, chauffeur de camion et de voiture qualifié.

Agents publics de 3^e catégorie (5^e échelon) du 1^{er} janvier 1946 :
MM. Naccari Bacha, ouvrier lithographe qualifié et Garcia Pierre, chauffeur de camion et de voiture qualifié. (Arrêtés directoriaux du 29 juillet 1948.)

M. Desguers Marcel, commis stagiaire des administrations centrales du 1^{er} février 1947, est titularisé et nommé *commis de 3^e classe* du 1^{er} février 1948, reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 2^e classe* du 1^{er} février 1947, avec ancienneté du 1^{er} décembre 1944, et promu *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} juin 1947.

M. Gabay Prosper, commis stagiaire des administrations centrales du 1^{er} février 1947, est titularisé et nommé *commis de 3^e classe* du 1^{er} février 1948, reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 2^e classe* du 1^{er} février 1947 avec ancienneté du 1^{er} août 1944, et promu *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} avril 1947.

(Arrêtés directoriaux du 4 août 1948.)

M. Gimeno Pierre, commis de 3^e classe du 22 janvier 1947, est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 2^e classe* du 1^{er} février 1947 avec ancienneté du 22 mars 1945, et promu *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} octobre 1947.

M. Coulon Alain, commis de 1^{re} classe du 2 juillet 1946, est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} février 1947, avec ancienneté du 3 janvier 1947.

M. Charlemagne Roland, commis de 2^e classe du 9 juillet 1946, est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *commis de 1^{re} classe* du 1^{er} février 1947, avec ancienneté du 14 avril 1945, et promu *commis principal de 3^e classe* du 1^{er} janvier 1948.

(Arrêtés directoriaux du 5 juillet 1948.)

Est conféré à compter du 1^{er} janvier 1948 le titre d'*ingénieur principal du génie rural* à M. Garnier Louis, ingénieur du génie rural de 1^{re} classe. (Arrêté directorial du 29 juillet 1948.)

Sont promus :

Commis principal de 2^e classe du 1^{er} janvier 1946 : M. Montagne Gérard.

Dame dactylographe de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1946 : M^{me} Guiet Germaine.

Agent public de 2^e catégorie (5^e échelon) du 1^{er} janvier 1946 :
M. Moulin Robert.

(Arrêtés directoriaux du 29 juillet 1948.)

Commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) du 1^{er} juillet 1946 : M. Schultz Léon.

Commis principaux hors classe :

Du 1^{er} avril 1946 : M. Léonetti Nicolas.

Du 1^{er} novembre 1946 : M. Deschamp Jean.

Commis principal de 3^e classe du 1^{er} juillet 1946 : M. Lemerrier Henri.

Dame dactylographe de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1946 : M^{me} Lévi Marcelle.

Dame dactylographe de 2^e classe du 1^{er} juin 1946 : M^{me} Haag Henriette.

Dames dactylographes de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1946 : M^{lle} Deville Jeanne.

Du 1^{er} juin 1946 : M^{me} Thollard Eugénie.

Agent public de 1^{re} catégorie (5^e échelon) du 1^{er} mai 1946 :
M. Maznew Alexandre.

Agent public de 2^e catégorie (5^e échelon) du 1^{er} mars 1946 :
M. Fuertès Amédée.

Agents publics de 2^e catégorie (4^e échelon) :

Du 1^{er} mars 1946 : M. Soler Pedro.

Du 1^{er} juillet 1946 : M. Palacio Jean.

Employé public de 2^e catégorie (4^e échelon) du 1^{er} avril 1946 :
M. Gentil Georges.

Agent public de 2^e catégorie (2^e échelon) du 1^{er} janvier 1946 :
Si Mohammed Hansali ben Abdelkader.

Agent public de 2^e catégorie (9^e échelon) du 1^{er} mars 1946 :
M. Fustenberger Auguste.

Agent public de 3^e catégorie (8^e échelon) du 1^{er} octobre 1946 :
M. Ortola Nicolas.

Employés publics de 3^e catégorie (5^e échelon) :

Du 1^{er} février 1946 : Si Mohammed ben Omâr ben Ali.

Du 1^{er} juin 1946 : M. Husson Pierre.

Agent public de 3^e catégorie (5^e échelon) du 1^{er} avril 1946 :
M. Armansa Jean.

Employé public de 3^e catégorie (3^e échelon) du 1^{er} septembre 1946 : M. Dayan David.

Employé public de 4^e catégorie (4^e échelon) du 1^{er} septembre 1946 : M^{lle} Cohen Simone.

Employé public de 4^e catégorie (3^e échelon) du 1^{er} septembre 1946 : M. Falsa ben Mohammed ben Jilali.

(Arrêtés directoriaux du 29 juillet 1948.)

Est reclassé *contrôleur de l'O.C.C.E. de 2^e classe* du 1^{er} juillet 1943 et promu *contrôleur de l'O.C.C.E. de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1946 : M. Homberger Maxime, *contrôleur de l'O.C.C.E. de 3^e classe*. (Arrêté directorial du 29 juillet 1948.)

Sont promus :

Ingénieur du génie rural de 3^e classe du 1^{er} octobre 1947 :
M. Petit Robert.

Inspecteur adjoint de l'agriculture de 5^e classe du 1^{er} septembre 1947 : M. Duprat Jean.

Commis principal hors classe du 1^{er} septembre 1947 : M. Reynaud Simon.

Commis principal de 1^{re} classe du 1^{er} novembre 1947 : M. Abdelatif ben Mekki Bouhella.

Commis principaux de 2^e classe :

Du 1^{er} septembre 1947 : M. Croizier Marcel.

Du 1^{er} novembre 1947 : M. Hourdebaigt Pierre.

Commis principaux de 3^e classe :

Du 1^{er} novembre 1947 : M. Baéza Roger.

Du 1^{er} décembre 1947 : MM. Laurent André et Doumergue Pierre.

Commis de 1^{re} classe du 1^{er} mars 1947 : M. Bessière Christian.

Dame employée hors classe (2^e échelon) du 1^{er} novembre 1947 :
M^{me} Pellé Marie.

Dame dactylographe hors classe (1^{er} échelon) du 1^{er} décembre 1947 : M^{me} Navarro Andréa.

Dame dactylographe de 1^{re} classe du 1^{er} janvier 1947 : M^{me} Quérec Catherine.

Dame dactylographe de 3^e classe du 1^{er} avril 1947 : M^{me} Marchi Solange.

Dame dactylographe de 4^e classe du 1^{er} août 1947 : M^{me} Bethoux Odette.

Agent public de 1^{re} catégorie (6^e échelon) du 1^{er} octobre 1947 :
M. Couédor André.

Agent public de 1^{re} catégorie (5^e échelon) du 1^{er} mai 1947 :
M. Prunera François.

Agent public de 2^e catégorie (6^e échelon) du 1^{er} mai 1947 :
M. Caudrec Marcel.

Agents publics de 2^e catégorie (5^e échelon) :

Du 1^{er} mars 1947 : M. Vicente Pierre.

Du 1^{er} juillet 1947 : M. Blaïssa Rodrigo.

Employé public de 2^e catégorie (4^e échelon) du 1^{er} novembre 1947 : M. Yahia ben Mohamed ben Abdelouahed.

Employé public de 3^e catégorie (9^e échelon) du 1^{er} septembre 1947 : Si Mohammed Abdelkader Zougary.

Agent public de 3^e catégorie (8^e échelon) du 1^{er} avril 1947 : M. Navarro Grégoire.

Agent public de 3^e catégorie (4^e échelon) du 1^{er} mai 1947 : M. Guérard André.

(Arrêtés directoriaux du 29 juillet 1948.)

Est nommé *inspecteur adjoint de 1^{re} classe* du 1^{er} janvier 1947 : M. Chapuis Ernest, inspecteur adjoint des eaux et forêts de 2^e classe.

Sont nommés :

Conservateurs des eaux et forêts de 2^e classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Boulhol Pierre.

Du 1^{er} mars 1948 : M. Marceron Georges, conservateurs de 3^e classe.

Inspecteurs adjoints des eaux et forêts de 1^{re} classe :

Du 1^{er} août 1948 : M. Pruvost Philippe.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Dubois Albert, inspecteurs adjoints de 2^e classe.

Adjudants-chefs des eaux et forêts de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Jaume Joseph.

Du 1^{er} mai 1948 : M. Oudot Marcel.

Du 1^{er} septembre 1948 : MM. Laidet Marcel et Dumas Pierre, adjudants-chefs de 2^e classe.

Brigadiers des eaux et forêts de 1^{re} classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Lhospied Henri.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Rodolphe Pierre.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Vidal Ulysse.

Du 1^{er} octobre 1948 : M. Mottes Pierre, brigadiers de 2^e classe.

Brigadiers des eaux et forêts de 2^e classe :

Du 1^{er} mars 1948 : M. Jas Maurice.

Du 1^{er} juin 1948 : M. Louassier Maurice, brigadiers de 3^e classe.

Brigadiers des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1948 : M. Miesch Lucien.

Du 1^{er} avril 1948 : M. Borromet Léopold.

Du 1^{er} mai 1948 : M. Ginas Jean,

brigadiers de 4^e classe.

Sous-brigadiers des eaux et forêts de 3^e classe :

Du 1^{er} février 1948 : M. Gélormini François.

Du 1^{er} avril 1948 : M. Grenaille Pierre.

Du 1^{er} mai 1948 : MM. Vergognan André, Ceccaldi Antoine et Vilatte Clément.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Rouanet Henri.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Clauzet Valentin, Gasquard Paul, Bouvier Raymond et Chevassu-Georges,

sous-brigadiers de 4^e classe.

Gardes des eaux et forêts hors classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Vidal Pierre.

Du 1^{er} février 1948 : M. Marin Roger.

Du 1^{er} mars 1948 : M. Hémary Jean.

Du 1^{er} avril 1948 : M. Bossu Roger.

Du 1^{er} mars 1948 : M. Cassou Jean.

Du 1^{er} mai 1948 : M. Puillet Joseph.

Du 1^{er} juin 1948 : MM. Jardon Jean et Hervé Eugène.

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Fabby Jean et Gairaud Jules.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Arpajou Pierre et Berthélemy Émile.

Du 1^{er} octobre 1948 : MM. Renaud Bertrand et Renaud Jean, gardes de 1^{re} classe.

Gardes des eaux et forêts de 1^{re} classe :

Du 1^{er} février 1948 : M. Yvars Paulin.

Du 1^{er} octobre 1948 : MM. Quiquerez Fernand et Garnier André, gardes de 2^e classe.

Sont nommés *gardes hors classe* :

Du 1^{er} septembre 1947 : M. Staudt Joseph.

Du 1^{er} novembre 1947 : M. Jalabert Jean, gardes de 1^{re} classe.

Gardes de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mars 1947 : M. Dordognin Michel.

Du 1^{er} avril 1947 : M. Metscherinoff Alexandre.

Du 1^{er} septembre 1947 : MM. Gassarino Maurice et Le Bourhis René,

gardes de 2^e classe.

Gardes de 2^e classe :

Du 1^{er} novembre 1947 : M. Dompain Jean.

Du 1^{er} décembre 1947 : M. Durand Roger,

gardes de 3^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 16 août 1948.)

Sont nommés :

Commis de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) des eaux et forêts du 1^{er} juillet 1948 : M. Jarry Paul, commis principal hors classe.

Commis principal de 1^{re} classe des eaux et forêts du 1^{er} septembre 1948 : M. Laporte Jean, commis principal de 2^e classe.

Commis principaux de 2^e classe :

Du 1^{er} mars 1948 : MM. Miquel Émile et Couchez Marcel.

Du 1^{er} mai 1948 : M. Priou Jean,

commis principaux de 3^e classe.

Sont nommés :

Dame dactylographe hors classe des eaux et forêts du 1^{er} juin 1948 : M^{me} Becker Marie, dame dactylographe de 1^{re} classe.

Dame dactylographe de 3^e classe des eaux et forêts du 1^{er} mai 1948 : M^{me} Bages Marie-Louise, dame dactylographe de 4^e classe.

Dame employée de 3^e classe des eaux et forêts du 1^{er} août 1948 : M^{me} Péguin Lucienne, dame employée de 4^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 16 août 1948.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 11 février 1946 :

Inspecteur adjoint des eaux et forêts de 4^e classe du 1^{er} octobre 1947, *inspecteur adjoint de 3^e classe* du 1^{er} avril 1948, avec ancienneté du 1^{er} octobre 1945 et, à la même date, *inspecteur adjoint de 2^e classe* : M. Lestringant Bernard.

Inspecteur adjoint de 4^e classe du 1^{er} octobre 1947, *inspecteur adjoint de 3^e classe* du 1^{er} juillet 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946, *inspecteur adjoint de 2^e classe* du 1^{er} septembre 1948 : M. Toussaint Joseph.

Inspecteur adjoint de 4^e classe du 1^{er} janvier 1948, *inspecteur adjoint de 3^e classe* du 1^{er} juillet 1948, avec ancienneté du 1^{er} janvier 1946 et, à la même date, *inspecteur adjoint de 2^e classe* : M. Claudel Yves.

(Arrêtés directoriaux du 16 août 1948.)

Est nommé : *topographe adjoint de 3^e classe* du 1^{er} juin 1948 avec ancienneté du 1^{er} juin 1947 : M. Jabin Jean, topographe adjoint stagiaire. (Arrêté directorial du 21 août 1948.)

Sont promus :

Topographes principaux hors classe :

Du 1^{er} janvier 1948 : M. Dupuy Jean.

Du 1^{er} avril 1948 : M. Veith André,

topographes principaux de 1^{re} classe.

Dessinateurs-calculateurs principaux de 1^{re} classe :

Du 1^{er} mars 1948 : M. Condemine Marcel.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Foch Joseph,

dessinateurs-calculateurs principaux de 2^e classe.

(Arrêtés directoriaux des 17 et 21 août 1948.)

Sont promus :

Commis chef de groupe hors classe :

Du 1^{er} juin 1948 : M. Barrère Aimé.

Commis principal hors classe :

Du 1^{er} février 1948 : M. Piras Charles.

*Commis principaux de 2^e classe :*Du 1^{er} mars 1948 : M. Blanrue Clément.Du 1^{er} mai 1948 : M. Grimaud Pierre.Du 1^{er} juillet 1948 : M. Vichet René.*Commis principaux de 3^e classe :*Du 1^{er} février 1948 : M. Legendre André.Du 1^{er} avril 1948 : M. Rocopé Paul.*Dame dactylographe hors classe (2^e échelon) :*Du 1^{er} mars 1948 : M^{me} Marchadier Jeanne.*Dames dactylographes hors classe (1^{er} échelon) :*Du 1^{er} janvier 1948 : M^{me} Toulza Léa.Du 1^{er} février 1948 : M^{me} Roux Marguerite.Du 1^{er} avril 1948 : M^{me} Maurand Marie-Louise.Du 1^{er} mai 1948 : M^{me} Maisin Albertine.Du 1^{er} juin 1948 : M^{me} Prual Marie.Du 1^{er} juillet 1948 : M^{me} Guiet Germaine.*Dames dactylographes de 1^{re} classe :*Du 1^{er} janvier 1948 : M^{me} Hébert Madeline.Du 1^{er} juin 1948 : M^{me} Houssard Marie-Rose.*Dame dactylographe de 3^e classe :*Du 1^{er} mai 1948 : M^{me} Bastide Berthe.*Agent public 2^e catégorie (7^e échelon) :*Du 1^{er} juin 1948 : M. Sanchès Ramon.*Agent public 2^e catégorie (6^e échelon) :*Du 1^{er} juillet 1948 : M. Moulin Robert.*Agents publics 2^e catégorie (5^e échelon) :*Du 1^{er} janvier 1948 : M. Dexidour Édouard.Du 1^{er} février 1948 : M. Vincent Antoine.*Employé public 2^e catégorie (5^e échelon) :*Du 1^{er} août 1948 : M. Duvignaud Jean.*Agent public 2^e catégorie (3^e échelon) :*Du 1^{er} juin 1948 : M. Chabot Marcellin.*Agent public 3^e catégorie (7^e échelon) :*Du 1^{er} août 1948 : M. Alarcon José.*Agent public 3^e catégorie (6^e échelon) :*Du 1^{er} juin 1948 : M. Bérenguer Antoine.*Agent public 3^e catégorie (5^e échelon) :*Du 1^{er} avril 1948 : M. Pasquier Georges.*Employé public 4^e catégorie (5^e échelon) :*Du 1^{er} janvier 1948 : Si Mohammed ben Abbès Guedira.

(Arrêtés directoriaux du 4 août 1948.)

*Sont titularisés :**Commis de 3^e classe :*Du 1^{er} février 1947 : M^{me} Robert Lucile, titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire (dispensée de stage).Du 1^{er} février 1948 : M. Tichanné Henri et M^{me} Cohen Jacqueline, commis stagiaires.*Contrôleur de 4^e classe de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation :*Du 1^{er} mars 1948 : M. Jolain Jacques, contrôleur stagiaire.

(Arrêtés directoriaux du 4 août 1948.)

*Est promu :*Sous-agent public de 2^e catégorie (7^e échelon) du 1^{er} décembre 1945 : M. Mohammed ben el Arbi, sous-agent public de 2^e catégorie (6^e échelon). (Arrêté directorial du 5 août 1948.)*Sont promus :**Brigadiers de 3^e classe des eaux et forêts :*Du 1^{er} avril 1948 (ancienneté du 1^{er} avril 1947) : M. Santoni Joachim.Du 1^{er} novembre 1948 (ancienneté du 1^{er} novembre 1947) : M. Cazancuve Pascal, sous-brigadiers de 3^e classe.*Brigadiers de 4^e classe des eaux et forêts :*Du 1^{er} janvier 1948 (ancienneté du 1^{er} janvier 1946) : M. Ginas Jean, garde hors classe.Du 1^{er} janvier 1948 (ancienneté du 25 novembre 1945) : M. Miesch Lucien, sous-brigadier de 4^e classe.Du 1^{er} mai 1948 (ancienneté du 13 juillet 1946) : M. Pin Louis, garde hors classe.Du 1^{er} septembre 1948 (ancienneté du 13 novembre 1946) : M. Libert Raoul, garde hors classe.

(Arrêtés directoriaux du 16 août 1948.)

*Sont promus, sous-brigadiers de 4^e classe des eaux et forêts :*Du 1^{er} janvier 1948 : MM. Fouque Edmond et Ferlet Marcel.Du 1^{er} février 1948 : M. Burdallet Lucien.Du 1^{er} juin 1948 : M. Lause Émile.Du 1^{er} octobre 1948 : M. Bonpunt René.Du 1^{er} novembre 1948 : M. Parsi Benoît.

(Arrêtés directoriaux du 20 août 1948.)

Est nommé garde stagiaire des eaux et forêts du 24 décembre 1947 : M. Giorgi François. (Arrêté directorial du 17 août 1948.)

*Sont nommés gardes stagiaires des eaux et forêts :*Du 1^{er} mars 1948 : M. Bard Pierre.Du 1^{er} mai 1948 : M. Lalès Pierre,

gardes temporaires.

(Arrêtés directoriaux du 22 juin 1948.)

*Sont nommés :*Cavaliers de 5^e classe du 1^{er} septembre 1948 : Lhacen ben M'Hamed et Ahmed ben Abdesselem, cavaliers de 6^e classe.Cavalier de 6^e classe du 1^{er} septembre 1948 : El Madani ben Djilali, cavalier de 7^e classe.Cavalier de 7^e classe du 1^{er} septembre 1948 : Mohamed ben Djilali, cavalier de 8^e classe.

(Arrêtés directoriaux du 16 août 1948.)

*Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.*Sont titularisés et nommés du 1^{er} janvier 1946 :*Sous-agents publics de 1^{re} catégorie :*6^e échelon (ancienneté du 1^{er} septembre 1945) : Si Mohamed ben Omar, aide-vérificateur auxiliaire des poids et mesures.5^e échelon (ancienneté du 1^{er} février 1944) : Si Mohamed ben Kaddour, agent journalier.4^e échelon (ancienneté du 1^{er} septembre 1943) : Si Thami Serghini, aide-vérificateur auxiliaire des poids et mesures.4^e échelon (ancienneté du 29 mars 1945) : Si Mohammed Bennis, aide-vérificateur auxiliaire des poids et mesures.3^e échelon (ancienneté du 5 juillet 1943) : Si Mohamed ben Brahim ben el Houssine, agent journalier.3^e échelon (ancienneté du 28 juillet 1944) : Si Mohamed ben el Larbi ben Bouchta, agent journalier.3^e échelon (ancienneté du 1^{er} janvier 1945) : Si Hassain Mohamed ben Mohamed, agent journalier.3^e échelon (ancienneté du 1^{er} mars 1945) : Si Mohamed ben el Habib, aide-vérificateur auxiliaire des poids et mesures.1^{er} échelon (ancienneté du 15 septembre 1943) : Si Mohamed ben Belhout, agent journalier.

(Arrêtés directoriaux du 14 mai 1948.)

DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont rangés dans la 1^{re} classe du cadre supérieur des chargés d'enseignement du 1^{er} janvier 1947 : M^{mes} Charrier Marie-Louise, Roset Jeanne et Mourot Octavie, M. Faure Marius, M^{me} Grès Jeanne, M^{lle} Lagarde Marcelle, M^{mes} Faure Rose-Marie et Lazarev Emilie, MM. Rostaing Joseph et Doucet Pierre, M^{me} Courcier Germaine, M. Donvez Georges, M^{me} Hiboux Jeanne, MM. Tritter Fernand et Michel Joseph, M^{mes} Charvet Valentine et Belle Marie-Louise, MM. Claverie Jean et Villar Joseph. (Arrêtés directoriaux du 10 août 1948.)

Est rangée dans la 3^e classe du cadre supérieur des chargées d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et promue à la 2^e classe de ce grade du 1^{er} juillet 1947 : M^{me} Lecurcuil Madeleine. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est rangée dans la 3^e classe du cadre supérieur des chargées d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et promue à la 2^e classe de ce grade du 1^{er} janvier 1948 : M^{me} Castéra Marie. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est rangée dans la 1^{re} classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargées d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et dans la 1^{re} classe du cadre supérieur des chargées d'enseignement du 1^{er} juin 1947 : M^{me} Cayrol Antoinette. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est rangé dans la 1^{re} classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement du 1^{er} janvier 1947 et, à la même date, dans la 1^{re} classe du cadre supérieur de ce grade : M. Armand Marcel. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est rangée dans la 1^{re} classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargées d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et dans la 1^{re} classe du cadre supérieur de ce grade du 1^{er} juin 1947 : M^{me} Chalaud Louise. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Sont rangés :

Du 1^{er} janvier 1947 :

Dans la 1^{re} classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : MM. Guillouët Eugène et Pradeau Jean-Baptiste, M^{me} Santucci Antoinette, MM. Aymeric Georges, Deville Raymond, Monchalin Louis, Verdier André et Salles Fernand, M^{me} Hugon Gisèle, MM. Naslin Émile et Douard Roland, M^{me} Larcher Marie-Louise, MM. Marty Marcel et Ouradou Raymond, M^{me} Geysse Joséphine.

Dans la 2^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : M^{me} Bartoli Paulette, M. Maral Harold, M^{me} Briant Jeanne.

Dans la 3^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : M^{mes} Garret Georgette, Mattéoli Lucienne et Thiéry Reine.

Dans la 4^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : M^{me} Couteux Marie-Madeleine.

(Arrêtés directoriaux du 10 août 1948.)

Est rangé dans la 2^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et promu à la 1^{re} classe de ce grade du 1^{er} avril 1948 : M. Beaulieu Georges. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est rangé dans la 3^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et promu à la 2^e classe de ce grade du 1^{er} janvier 1948 : M. Metrot Jean. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est rangée dans la 4^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargées d'enseignement du 1^{er} janvier 1947, et promue à la 3^e classe de ce grade du 1^{er} avril 1948 : M^{me} Casile Marie-Louise. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Est intégrée dans le cadre des commis du 1^{er} janvier 1947, nommée à cette date *commis principal de 1^{re} classe* avec 1 an d'ancienneté, et promue *commis hors classe* du 1^{er} juillet 1948 : M^{lle} Cohen Simone. (Arrêté directorial du 13 juillet 1948.)

Est rangée dans la 1^{re} classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargées d'enseignement du 1^{er} juin 1947, et à la même date, dans la 1^{re} classe du cadre supérieur de ce grade : M^{me} Herlaut Alicc. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Sont rangés :

Du 1^{er} juin 1947 :

Dans la 1^{re} classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : M^{me} Rousseau Berthe, MM. Finot André et Alabert André.

Dans la 3^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : M. Bourgeois Léon.

(Arrêtés directoriaux du 10 août 1948.)

Est rangé dans la 3^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement du 1^{er} juin 1947, et promu à la 2^e classe de ce grade du 1^{er} juillet 1948 : M. Schmidt René. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Sont rangés :

Du 1^{er} octobre 1947 :

Dans la 3^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargées d'enseignement : M^{me} Lusinchi Judith.

Dans la 4^e classe du cadre normal, 1^{re} catégorie des chargés d'enseignement : M. Sicre Guy et M^{me} Coustère Andrée.

(Arrêtés directoriaux du 10 août 1948.)

Est promu *commis principal de 2^e classe* du 1^{er} octobre 1948 : M. Maréchal Henri. (Arrêté directorial du 2 juillet 1948.)

Est rangé *instituteur du cadre particulier de 6^e classe* du 1^{er} juin 1948 : M. Miliani Djelloul. (Arrêté directorial du 16 août 1948.)

Est nommé et rangé dans la 2^e classe des instituteurs du 1^{er} octobre 1948, avec 9 mois d'ancienneté de classe : M. Guillard Paul, instituteur du département de la Loire-Inférieure. (Arrêté directorial du 3 août 1948.)

Sont nommés et rangés :

Dans la 5^e classe des instituteurs du 1^{er} octobre 1948, avec 4 ans 7 mois 15 jours d'ancienneté de classe : M. Vergeau André, instituteur du département de la Seine.

Dans la 3^e classe des institutrices du 1^{er} octobre 1948, avec 9 mois d'ancienneté de classe : M^{me} Vergeau Gisèle, institutrice du département de la Seine.

Dans la 4^e classe des institutrices du 1^{er} octobre 1948, avec 9 mois d'ancienneté de classe : M^{me} Desjacques Odette, institutrice du département de l'Oise.

Dans la 4^e classe des instituteurs du 1^{er} octobre 1948, avec 4 ans 9 mois d'ancienneté : M. Desjacques Jean-Pierre, instituteur du département de l'Oise.

Dans la 3^e classe des institutrices du 1^{er} octobre 1948, avec 9 mois d'ancienneté de classe : M^{me} Adnot Simone, institutrice du département de Lot-et-Garonne.

Dans la 3^e classe du cadre normal des professeurs techniques du 1^{er} octobre 1948, avec 1 an 9 mois d'ancienneté de classe : M^{lle} Germain Yvonne, professeur au collège technique de Rouen.

Dans la 2^e classe des institutrices du 1^{er} octobre 1948, avec 3 ans 9 mois d'ancienneté de classe : M^{me} Vautier Suzanne, institutrice du département de la Manche.

(Arrêtés directoriaux des 10 et 13 août 1948.)

Est rangé dans la 1^{re} classe du cadre supérieur des chargés d'enseignement du 1^{er} juin 1947 : M. Coqblin Marcel. (Arrêté directorial du 10 août 1948.)

Sont promus :

Chaouch de 4^e classe du 1^{er} mai 1946 : M. Ali ben Embarek.

Chaouch de 5^e classe du 1^{er} juillet 1946 : M. Brahim ben Aomar.
Chaouch de 4^e classe du 1^{er} octobre 1946 : M. El-Mekki bel Madani.
Chaouch de 4^e classe du 1^{er} avril 1947 : M. Lahcen ben Mohamed.
Chaouch de 3^e classe du 1^{er} janvier 1948 : M. Lahssen ben Abdallah.
Chaouch de 2^e classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Feddol Ahmed.
Chaouch de 3^e classe du 1^{er} juillet 1948 : M. Ben-ÿssa Mohamed.
Chaouchs de 7^e classe du 1^{er} septembre 1948 : MM. Larbi ben Miloud et Mohamed ben Abbès.
 (Arrêtés directoriaux des 16, 18 et 19 août 1948.)

Est incorporée en application de l'arrêté viziriel du 30 juillet 1947 dans le cadre des *commis* du personnel de la direction de l'instruction publique du 1^{er} janvier 1947 et nommée, à la même date, *commiss principal de classe exceptionnelle* (2^e échelon) avec 1 an 5 mois d'ancienneté : M^{lle} Keresztossy Germaine. (Arrêté directorial du 16 août 1948.)

Est déléguée du 1^{er} janvier 1948 dans les fonctions de *professeur technique adjoint* et rangée à la même date, dans la 6^e classe des *professeurs techniques adjoints* (cadre normal), 2^e catégorie : M^{me} Long Gabrielle. (Arrêté directorial du 7 juillet 1948.)

Est nommée *rédactrice principale de 1^{re} classe* à la direction de l'instruction publique à Rabat du 1^{er} janvier 1948 : M^{me} Thévenot Juliette, *rédactrice principale de 1^{re} classe* de la préfecture du Rhône. (Arrêté viziriel du 17 août 1948.)

Est réintégrée du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Couteau Simone, institutrice de 5^e classe. (Arrêté directorial du 10 juillet 1948.)

Est nommé *météorologiste principal de 6^e classe* du 1^{er} août 1948 : M. Gelci Robert. (Arrêté directorial du 23 juillet 1948.)

* *

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA FAMILLE

Est nommée *assistante sociale stagiaire* du 31 juillet 1948 : M^{lle} Guéret Jeanne. (Arrêté directorial du 16 août 1948.)

Est promue *adjointe de santé de 3^e classe* (cadre des diplômées d'État) du 1^{er} octobre 1948 : M^{me} Colombo Dolorès, *adjointe de santé de 4^e classe* (cadre des diplômées d'État). (Arrêté directorial du 25 août 1948.)

* *

OFFICE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Sont promus :

Receveur de 4^e classe (4^e échelon) du 16 avril 1948 : M. Giry Raymond.

Contrôleur principal des bureaux mixtes et postaux (3^e échelon) du 1^{er} juin 1948 : M. Palanque René.

Commis N.F. (6^e échelon) du 1^{er} juillet 1948 : M. Hamou Maklouf.

Facteurs à traitement global (4^e échelon) :

Du 21 juillet 1948 : M. Ahmed ben Mohammed ben Laroui.

Du 11 septembre 1948 : M. Mohamed ben Bassou.

Facteurs à traitement global (5^e échelon) :

Du 11 août 1948 : M. Tahar ben Mohamed.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Abdallah ben Mekki.

Facteurs à traitement global (6^e échelon) :

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Mahjoub ben Abdennabi.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Rahal ben Daoud.

Ouvrier d'État 1^{re} catégorie (7^e échelon) du 11 février 1948 : M. Mérillacq Augustin.

Ouvrier d'État 3^e catégorie (6^e échelon) : du 11 mai 1948 : M. Pérez François.

Ouvrier d'État 4^e catégorie (8^e échelon) du 16 septembre 1948 : M. Gandolfo Andrés.

Sous-agents publics 1^{re} catégorie (4^e échelon) :

Du 1^{er} avril 1948 : MM. El Mokhtar ben Abdallah ben Omar et El Houcine ben el Haj M'Barck ben Messaoud.

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. Mohamed ben Bouchaïb Saïd ben Hadj Mohamed et Ahmed ben Saïd ben Belal.

Sous-agents publics 1^{re} catégorie (5^e échelon) :

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Boudjema ben Ali.

Du 1^{er} juillet 1947 : M. Allal ben Ahmed ben Mohamed.

Sous-agents publics 2^e catégorie (6^e échelon) :

Du 1^{er} avril 1948 : M. Mohamed ould Abdesslem.

Du 1^{er} juillet 1948 : M. Tahar ould Daoudi.

Sous-agents publics 2^e catégorie (7^e échelon) :

Du 1^{er} novembre 1947 : M. Bouazza ben Ahmed.

Du 1^{er} juillet 1948 : MM. M'Hammed ben Bellal ben X. et Kassem ben Kaddour ben Mhamed.

Du 1^{er} septembre 1948 : M. Abdesslem ben Jilali.

Sous-agents publics 3^e catégorie (6^e échelon) :

Du 1^{er} juillet 1947 : MM. Mohamed ben Taïeb et Salem ben Hadj.

Du 1^{er} décembre 1947 : M. Ahmed ben Djilali ben Ahmed.

Sous-agent public de 3^e catégorie (5^e échelon) :

Du 1^{er} septembre 1947 : M. Allal ben Larbi ben Bouchaïb.

(Arrêtés directoriaux des 31 mai, 23 juin, 28, 29 et 30 juillet 1948.)

Est reclassé *commis N.F.* (9^e échelon) du 1^{er} mars 1947 : M. Souau Jean. (Arrêté directorial du 19 juillet 1948.)

Honorariat.

Est nommé *topographe principal honoraire* : M. Vinay René, *topographe principal hors classe*. (Arrêté résidentiel du 20 août 1948.)

Admission à la retraite.

MM. Villecourt Claudius et Alabert Henri, préposés-chefs hors classe des douanes, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du 1^{er} août 1948. (Arrêtés directoriaux des 26 mai et 2 août 1948.)

M. Dominici Ignaco, préposé-chef hors classe des douanes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} juin 1948. (Arrêtés directoriaux des 14 avril et 31 mai 1948.)

M. Faggianelli Ignace, préposé-chef de 1^{re} classe des douanes, est admis sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres à compter du 1^{er} juillet 1948. (Arrêtés directoriaux des 18 mai et 1^{er} juillet 1948.)

M^{me} Clavière Marie-Thérèse, agent public 4^e échelon de la 4^e catégorie de la direction de la santé publique et de la famille est admise à faire valoir ses droits à la retraite et rayée des cadres du 1^{er} avril 1948.

M. Gillard Auguste, agent public, 5^e échelon de la 3^e catégorie de la direction de la santé publique et de la famille est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} janvier 1948.

(Arrêtés directoriaux du 16 août 1948.)

Si Hadj Larbi Cherkaoui, *iqiuh principal de 1^{re} classe* des domaines, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres à compter du 1^{er} juillet 1948. (Arrêté directorial du 8 juin 1948.)

Par modification à l'arrêté directorial du 12 mai 1948, M. Grech Antoine, chef de bureau d'interprétariat à la direction des affaires chérifiennes est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du 1^{er} octobre 1948. (Arrêté directorial du 26 août 1948.)

M. Seigniski Georges, commis principal de classe exceptionnelle (1^{er} échelon) à la direction de l'intérieur est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres le 1^{er} septembre 1948. (Arrêté directorial du 23 juin 1948.)

Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par arrêté viziriel du 6 août 1948 les pensions suivantes sont concédées aux agents ci-dessous désignés :

NOM ET PRENOMS DES BENEFICIAIRES	MONTANT		CHARGES DE FAMILLE	EFFET
	BASE	COMPLÉMENTAIRE		
<i>Liquidation sur les échelles de traitement « octobre 1930 »</i>				
MM. Burelli François-Xavier-Lucien, ex-commis-greffier principal....	5.820	2.910		1 ^{er} janvier 1948.
Casimir Louis-Marcelin, ex-commis principal du Trésor.....	7.784	2.957		1 ^{er} janvier 1948.
Majoration pour enfants	1.556	591		1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Clarenc Pauline-Anne, veuve de M. Maubert Emile-Charles-François, ex-commis de classe exceptionnelle au service du contrôle civil	4.852	2.426		1 ^{er} janvier 1948.
Majoration pour enfant	485	242		1 ^{er} janvier 1948.
MM. Fleury Alphonse-Emmanuel, ex-commis principal hors classe au service du contrôle civil	11.368	5.684		1 ^{er} janvier 1948.
Garrigue Joseph, ex-inspecteur-chef principal de la police mobile	14.083	5.351		1 ^{er} janvier 1948.
Kermarec Ernest-Marie, ex-patron des douanes	5.420	2.710		1 ^{er} janvier 1948.
M ^{me} Legendre, née Raybaudi Marguerite - Louise - Rosalie - Léontine-Marie, ex-dactylographe à la direction de la production agricole	9.062	3.443		1 ^{er} janvier 1948.
MM. Martin Marius-Pierre, ex-infirmier spécialiste	15.900	6.042		1 ^{er} janvier 1948.
Martinod François-Marius-Xavier, ex-gardien de la paix.....	12.863	4.025		1 ^{er} janvier 1948.
Revol Henri-Joseph, ex-commis principal des travaux publics..	14.060	5.342		1 ^{er} janvier 1948.

AVIS ET COMMUNICATIONS

DIRECTION DES FINANCES

Service des perceptions et recettes municipales

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 15 SEPTEMBRE 1948. — *Supplément exceptionnel et temporaire à l'impôt des patentes* : Casablanca-ouest, rôles 13 de 1941 et 1942 ; centre d'AZROU, rôle 1 de 1947 ; Fès-médina, rôle 2 de 1948 ; cercle des Zemmour, rôle 2 de 1946 ; Marrakech-Guéliz, rôles 5 de 1946, 1947 et 9 de 1945 ; Meknès-ville-nouvelle, rôle 1 de 1948 ; Port-Lyautey, rôles 6 de 1944, 1946, 5 de 1945, 9 de 1943 ; circonscription de Marchand, rôles 3 de 1946 et 2 de 1947 ; circonscription de Salé-banlieue, rôle 2 de 1946 ; Sefrou, rôle 5 de 1944 ; circonscription de Sefrou-banlieue, rôle 1 de 1948 ; Sidi-Slimane, rôle 5 de 1943 ; circonscription et annexe de contrôle civil de Sidi-Slimane, rôles 5 de 1944 et 3 de 1945 ; centre de Souk-el-Arba, rôles 5 de 1944, 4 de 1945 ; circonscription de Souk-el-Arba, rôle 4 de 1947.

LE 1^{er} OCTOBRE 1948. — *Taxe d'habitation* : Casablanca-centre, articles 54.001 à 55.437 (5) ; Casablanca-ouest, articles 150.001 à 155.516, 160.001 à 164.084 et articles 180.001 à 184.305 ; Casablanca-sud, articles 120.001 à 126.055, 100.001 à 103.593 et articles 130.001 à 135.076 ; Fès-médina, articles 30.001 à 31.655, 20.001 à 23.267, 24.001 à 26.263, 33.001 à 35.958 (secteurs 2 et 3) ; Marrakech-médina, articles 42.001 à 47.790 (3) et 5.001 à 8.354 (2), 30.001 à 35.837 (3) ; Meknès-médina, articles 38.001 à 41.216, 45.001 à 53.541 ; Ouezzane, articles 7.001 à 7.129 ; Oujda, articles 10.001 à 11.992, 20.001 à 23.146 et 30.001 à 31.892 ; Fès-ville nouvelle, articles 10.001 à 12.025 (2) ; Mazagan, articles 501 à 6.020 ; Rabat-nord, articles 40.001 à 42.871 et 46.001 à 48.992 ; Salé, articles 1.001 à 3.229 ; centre de Saïdia-casba, articles 201 à 213 ; centre de Bouknadel, articles 1^{er} à 40 ; centre de Temara, articles 1^{er} à 57 ; Casablanca-nord, articles 190.001 à 193.433 (10) et 10.001 à 11.240.

Tertib et prestations des indigènes 1948.

LE 15 SEPTEMBRE 1948. — Circonscription d'Oued-Zem, caïdats des Oulad Bhar Khar des Beni Smir ; circonscription des Beni Moussa, caïdat des Oulad Boumoussa ; pachalik de Safi ; bureau des affaires indigènes de Khenifra, caïdats des Zaïans et pachalik de Khenifra ; bureau du cercle des affaires indigènes d'Erfoud, caïdats des Arab Sebah du Maadia, et des Arab Sebah du Tizini et Sefa ; circonscription des affaires indigènes d'El Khab, caïdats des Ait Ahmed ou Aïssa et des Ait Bou Zaouit ; bureau du cercle des affaires indigènes d'Ouarzazate, caïdat des Glaoua-sud ; bureau de l'annexe des affaires indigènes des Ait Mohammed, caïdats des Ait Bouguenez et des Ait

Abdi ou Kousser ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Tata, caïdats des Oulad Jellal, Ahl Tissint et des Ida ou Blal ; bureau de l'annexe des affaires indigènes des Aït Tafinegoult, caïdats des Ida Oumssatog, Agoussane, des Medlaoua, des Tigouga ; bureau de la circonscription des affaires indigènes des Ida Oultit, caïdat des Tazcrouali ; bureau du cercle des affaires indigènes d'Inezgane, caïdat des Chtouka de l'ouest ; annexe des affaires indigènes de Semrir, caïdats des Aït Ayfelmann et Semrir ; bureau de l'annexe des affaires indigènes de Tinerhir, caïdat des Aït Atta du Bas Todhra ; bureau

de l'annexe des affaires indigènes de Touncefte, caïdats des Aït Yahia-nord et des Aït Yahia ou Youssef ; annexe des affaires indigènes des Outat Oulad el Haj, caïdats des Aït Ali, Aït Hassan, des Aït Tsiouant ; bureau du cercle des affaires indigènes d'Azilal, caïdats des Aït Ougoudir, Anctifa et des Aït Attab.

Le chef du service des perceptions,

M. BOISSY.

RELEVÉ DES COMPTES

atteints par la prescription quinquennale dans l'année 1948 et concernant les sommes déposées à la caisse des dépôts et consignations du secrétariat-greffe du bureau des notifications et exécutions judiciaires de Casablanca.

NUMÉRO DU COMPTE	LIEU DE LA CONSIGNATION	DATE DE LA CONSIGNATION	NOM ET ADRESSE DES INTERESSES	DATE D'ENVOI DE LA LETTRE RECOMMANDÉE	MONTANT DE LA SOMME CONSIGNÉE
4673 bis	Casablanca.	18 août 1926.	Héritiers Maré, route de Camp-Boulhaut, Casablanca.	19 mai 1948.	8.500

Avis de concours pour l'emploi d'agent des cadres principaux extérieurs des régies financières du Maroc.

Un concours pour dix-neuf emplois, au minimum, d'agent des cadres principaux extérieurs de la direction des finances du Maroc, aura lieu à Rabat et à Paris, les 2 et 3 décembre 1948.

Les candidats doivent être titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur ou d'un diplôme équivalent.

Ce concours ne comporte que des épreuves écrites ; il donne accès aux emplois de début des régies financières du Maroc (douanes et impôts indirects, domaines, enregistrement, perceptions, impôts) et, par la suite, aux emplois supérieurs.

Des réquisitions gratuites de passage sont délivrées aux candidats reçus, pour eux et leur famille, pour rejoindre leur poste au Maroc.

Date de clôture des inscriptions : 21 octobre 1948.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction des finances (bureau du personnel), à Rabat.

Avis d'examen professionnel

pour l'emploi de commis stagiaire du personnel administratif de la direction des travaux publics du Maroc (session 1948).

Examen professionnel de commis stagiaire :

Epreuves de la première partie : le lundi 15 novembre 1948.

Epreuves de la deuxième partie : le lundi 29 novembre 1948.

Vous placeriez volontiers de l'argent à condition de pouvoir le retirer très vite en cas de besoin.

Achetez des
**BONS
DU TRÉSOR**

à
intérêt progressif

Trois mois après l'émission ils sont remboursables à vue sans aucune formalité. Si vous les conservez, le taux d'intérêt augmente de trimestre en trimestre.

Prix d'émission : 9.950 francs

remboursables

après 3 mois à 10.000 frs	après 12 mois à 10.200 frs
après 6 mois à 10.060 frs	après 15 mois à 10.290 frs
après 9 mois à 10.130 frs	après 18 mois à 10.390 frs